



TABLE DES MATIERES

1. OBJET	1
2. MEMBRES ET PARTICIPANTS A LA REUNION	1
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
4. RAPPORTS D'ACTIVITE	2
4.1 Activités entreprises durant la période intersessionnelle par le GTSPC	2
4.2 Mises à jour concernant les évaluations d'espèces de l'ACAP.....	2
4.3 Mises à jour concernant la gestion des menaces terrestres.....	3
4.4 Mise en œuvre des Plans d'action pour les espèces.....	5
5. STATUT DES POPULATIONS ET TENDANCES	6
5.1 Informations mises à jour	6
5.2 Tendances démographiques actuelles des espèces inscrites à l'ACAP	7
5.3 Statuts et tendances des espèces inscrites à l'ACAP par rapport aux révisions des catégories de la Liste Rouge de l'UICN.....	9
6. DONNEES LACUNAIRES.....	12
6.1 Identification des principales lacunes en matière de données démographiques	12
6.2 Identification des principales lacunes en matière de données de suivi	25
7. ETABLISSEMENT DES PRIORITES.....	27
7.1 Passage en revue des espèces ou des populations hautement prioritaires en fonction des menaces terrestres.....	27
7.2 Passage en revue du processus de hiérarchisation des priorités en mer	27
7.3 Passage en revue des populations ACAP prioritaires en matière de conservation	27
8. INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ACAP	28
8.1 Indice Liste Rouge de l'UICN pour les espèces inscrites à l'ACAP	28
8.2 Sélection des indicateurs les plus utiles du statut des populations et de l'état des sites de reproduction	29
9. DIRECTIVES EN MATIÈRE DE BONNES PRATIQUES ET AUTRES RESSOURCES EN LIGNE	30

9.1	Mise à jour des directives existantes (Éradications et Méthodologies de recensement des albatros et des pétrels nichant en surface)	30
9.2	Passage en revue des nouvelles orientations en matière de translocation	30
9.3	Passage en revue des maladies qui frappent les espèces inscrites à l'ACAP	30
10.	COORDINATION DES BRACELETS EN PLASTIQUE	31
10.1	Passage en revue des progrès	31
11.	DIRECTIVES EN MATIERE DE RETRAIT DES HAMECONS	31
11.1	Passage en revue des projets de directives	31
11.2	Euthanasie : options	32
12.	GUIDE D'IDENTIFICATION PHOTOGRAPHIQUE DES OISEAUX DE MER CAPTURES ACCIDENTELLEMENT	32
12.1	Discussion du projet de concept	32
13.	PASSAGE EN REVUE DES EVALUATIONS DE CAPTURES ACCIDENTELLES	33
13.1	Révision/mise à jour des évaluations de risques de captures accidentelles d'oiseaux de mer de la CCAMLR	33
13.2	Compte-rendu des captures accidentelles par les Parties	34
13.3	Recours aux expériences létales pour évaluer l'efficacité des dispositifs d'atténuation	34
14.	PASSAGE EN REVUE DES PROGRAMMES FINANCES PAR L'ACAP	35
14.1	Rapports d'évaluation	35
14.2	Priorités en matière de financement pour 2013	35
14.3	Nouveau modèle de hiérarchisation/financement des détachements	35
15.	INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPÈCES À L'ANNEXE 1	35
15.1	Examen des critères de sélection des espèces candidates	35
15.2	Propositions d'inscription de nouvelles espèces à l'Annexe 1	36
16.	PASSAGE EN REVUE ET INFORMATIONS	37
16.1	Conférence internationale sur les albatros et les pétrels (août 2012)	37
16.2	Documents sur la conservation des espèces inscrites à l'ACAP	37
16.3	Passage en revue de la publication/diffusion en ligne de documents des GT	38
16.4	Recherches actuelles ou récentes sur les espèces inscrites à l'ACAP	38
17.	FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL	38
18.	RAPPORT AU CC7	38
19.	AUTRES ELEMENTS DE CONSIDERATION	39
20.	OBSERVATIONS FINALES	39
21.	REMERCIEMENTS	39
ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION ET DES MEMBRES DU GTSPC QUI ETAIENT ABSENTS		40
ANNEXE 2. SPECIALISTES ET ECHEANCIER POUR LA REVISION DES EVALUATIONS D'ESPECES		42
ANNEXE 3. DERNIERES MISES À JOUR DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES		43
ANNEXE 4. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL 2013-2015 DU COMITE CONSULTATIF		45
ANNEXE 5. DECLARATION DE L'ARGENTINE		49
ANNEXE 6. DECLARATION DU ROYAUME-UNI		50
ANNEXE 7. DECLARATION SUPPLEMENTAIRE DE L'ARGENTINE		51

Rapport du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation GTSPC1

La Rochelle, France, 29-30 avril 2013

1. OBJET

Ce rapport présente les progrès accomplis durant la période intersessionnelle par rapport au programme de travail du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (ci-après dénommé GTSPC ou GT), défini lors de la réunion du Comité consultatif de l'ACAP en 2011 (CC6) et adopté à la RdP4 en 2012. Ce rapport présente également les débats qui ont eu lieu lors la Première Réunion du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC1), qui s'est tenue du 29 au 30 avril à La Rochelle, en France.

2. MEMBRES ET PARTICIPANTS A LA REUNION

Les membres actuels du GTSPC et les participants à la réunion du GTSPC1 sont énumérés à l'**ANNEXE 1**. Les co-présidents du GTSPC, Richard Phillips et Rosemary Gales, et les vice-présidents, Henri Weimerskirch et Flavio Quintana, ont remercié les membres du GT et les observateurs de participer à la réunion. Des membres du Groupe de travail originaires d'Argentine, d'Australie, du Chili, de France, de Nouvelle-Zélande, d'Afrique du Sud, du Royaume-Uni, des États-Unis et de BirdLife International ont participé à cette réunion, de même que des membres du Comité consultatif originaires d'Argentine, d'Australie et du Chili, des experts et des observateurs d'agences gouvernementales et d'organisations non gouvernementales. Le GT a accepté de revoir la composition du groupe en période intersessionnelle et il a appelé les présidents à faire preuve de flexibilité en invitant des experts à contribuer aux activités du GT entre les réunions et/ou à assister à une ou plusieurs réunions du GT.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) d'encourager la révision des critères d'adhésion au GTSPC afin de renforcer la participation active de tous les membres ;
- (ii) d'inciter les présidents à inviter des experts à contribuer aux activités du groupe entre les réunions et/ou à assister à une ou plusieurs réunions du Groupe de travail.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le GT a adopté l'ordre du jour et les documents de la réunion (GTSPC1 Doc 01 et GTSPC1 Doc 02).

4. RAPPORTS D'ACTIVITE

4.1 Activités entreprises durant la période intersessionnelle par le GTSPC

Avec l'aide du Directeur scientifique, des progrès ont été accomplis en période intersessionnelle, pour ce qui concerne en particulier l'identification des tendances mondiales au niveau des espèces inscrites à l'ACAP. Les présidents se sont rencontrés à plusieurs reprises afin de faire avancer le dossier et les résultats ont été soumis pour examen lors de GTSPC1. Le développement ultérieur d'un ensemble uniforme de données liées au statut des populations et aux tendances a été différé en raison de difficultés imprévues rencontrées par la base de données de l'ACAP. Cette tâche sera prioritaire en 2013-2014. Il est prévu que ces résumés des actions menées en matière de suivi démographique, de gestion des sites de reproduction et de tendances viennent enrichir les ressources disponibles sur le site internet de l'ACAP et soient mises à jour en amont et en aval de chaque réunion du GT.

Des progrès ont également été accomplis dans d'autres domaines : soumission par les membres, en temps utile, de données liées aux populations, passage en revue et validation des données, développement de lignes directrices en matière de bonnes pratiques et élaboration d'autres documents.

RECOMMANDATION AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) de faire en sorte que les résumés standards des tendances démographiques et de la taille des populations, du suivi démographique et des actions entreprises en matière de gestion des sites de reproduction soient publiés sur le site internet de l'ACAP et qu'ils soient actualisés en amont et en aval de chaque réunion du Groupe de travail.

4.2 Mises à jour concernant les évaluations d'espèces de l'ACAP

Le GT a examiné les évaluations, qui synthétisent les connaissances actuelles en matière de biologie et de conservation des espèces inscrites à l'ACAP, y compris en matière de tendances démographiques, de répartition, de menaces, etc. Il a été reconnu que ces évaluations permettent de synthétiser efficacement les connaissances actuelles et qu'elles sont largement utilisées par toute une série de parties prenantes. Le GT a souligné qu'il est important que ces évaluations soient régulièrement actualisées. Les premières évaluations d'espèces ont été réalisées entre 2007 et 2009. Bien que la plupart aient, depuis lors, été actualisées pour refléter les modifications de statuts de l'UICN et les dernières données disponibles en matière de tendances démographiques et de menaces, ce processus a ralenti depuis que la charge de travail du Directeur scientifique s'est alourdie. Le GT a convenu que, compte tenu de l'utilité de ces documents, la mise à jour de toutes les évaluations avant CC8 devrait être une priorité. Dès lors, plusieurs spécialistes pouvant contribuer à ces mises à jour ont été identifiés. Un comité pourrait superviser ces mises à jour afin de s'assurer de la cohérence des révisions (**ANNEXE 2**). Les versions révisées devraient être disponibles en anglais d'ici à juillet 2014 et leur traduction dans les deux autres langues de l'Accord devrait être une priorité.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) de promouvoir la révision par des experts et d'actualiser toutes les évaluations d'espèces de l'ACAP avant CC8, et ;
- (ii) de fournir le soutien nécessaire afin que toutes les évaluations mises à jour soient traduites, la priorité devant être donnée aux évaluations des nouvelles espèces dès que celles-ci sont disponibles.

4.3 Mises à jour concernant la gestion des menaces terrestres

Cochons et chats sauvages sur les îles Auckland

Igor Debski (Nouvelle-Zélande) a indiqué que l'éradication, en lieu et place des contrôles actuels, représente la seule option viable à long terme. Des plans basés sur l'éradication de ces espèces dans d'autres lieux ont été élaborés, mais ils ne sont pas jugés financièrement réalistes. Des options moins coûteuses, mais plus risquées, sont actuellement à l'étude et des études de faisabilité ont été menées en janvier 2013.

Souris communes sur l'île Gough

La Société royale pour la protection des oiseaux (RSBP) et l'université de Cape Town (UCT) ont poursuivi leurs efforts pour évaluer l'impact des souris communes sur plusieurs espèces de l'île Gough, y compris l'albatros de Tristan inscrit à l'ACAP. Elles ont également poursuivi leurs recherches en matière de faisabilité et tentent de trouver la meilleure approche pour éradiquer les souris communes présentes sur l'île. Leurs travaux ont été intégrés à un projet de plan opérationnel destiné à éradiquer les souris communes. Le gouvernement britannique a alloué des fonds à la RSBP pour appuyer la mise en œuvre des actions extrêmement prioritaires énumérées dans le plan.

Rennes sur les îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)^{1,2,3,4}

¹ « Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes. »

² S'agissant des déclarations du Royaume-Uni concernant les rennes et les rongeurs, la République d'Argentine réaffirme sa souveraineté sur les îles Malouines, les îles de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, de même que sur les zones maritimes avoisinantes qui font partie intégrante de son territoire. Puisque ces îles sont illégalement occupées par le Royaume-Uni, elles font l'objet d'un différend sur la souveraineté qui a été reconnu par les Nations-Unies et d'autres instances internationales. Les deux gouvernements sont appelés à revenir à la table des négociations afin de trouver, le plus rapidement possible, une solution pacifique à ce litige. L'Argentine s'oppose à nouveau à l'occupation susmentionnée, à toute action unilatérale qui en découle ainsi qu'à toute référence aux "autorités" illégitimes présentes sur ces territoires, ou à leurs présentations, qui prétendent à un statut international qu'elles ne possèdent pas.

³ Le Royaume-Uni réaffirme sa souveraineté sur les îles Malouines, les îles de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, de même que sur les zones maritimes des deux territoires. La République d'Argentine continue d'étendre la zone géographique qui fait l'objet du litige afin d'y inclure les îles de Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud (SGSSI). Les Nations-Unies n'ont jamais adopté aucune résolution faisant référence au différend sur la souveraineté des SGSSI.

Anton Wolfaardt (R-U) a indiqué que le gouvernement des îles de Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud (Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur)¹ collabore actuellement avec l'Inspection norvégienne de la nature pour éradiquer les rennes de l'île de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹. L'opération comporte deux phases. La première phase avait pour objectif l'éradication du troupeau sur la péninsule de Busen et elle s'est conclue en mars/avril 2013. Les derniers rennes se trouvent sur la péninsule de Barff et ils seront éradiqués lors de la seconde phase, prévue pour 2014. L'éradication des rennes est menée parallèlement à l'éradication des rongeurs, organisée par le Fonds du patrimoine de Géorgie du Sud.

Rongeurs sur les îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)^{1,2,3,4}

L'éradication des rongeurs (rat brun et souris commune) des îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹ est organisée par le Fonds du patrimoine de Géorgie du Sud (à ce jour, 8 millions USD ont été récoltés) et elle comporte trois phases (<http://www.sght.org/sght-habitat-restoration-project>). Au cours de la première phase, qui a eu lieu en 2011, des appâts ont été disséminés sur plus de 10% du territoire des îles (Islas Georgias del Sur)¹ ; plus aucun rat n'a été détecté lors des contrôles rigoureux qui ont été effectués par la suite ; on peut donc dire, deux ans plus tard, que cette opération a été un succès. Au cours de la deuxième phase, toujours en cours en mai 2013, on a disséminé des appâts sur 40% du territoire des îles (dans la partie occidentale, où se trouvent également les souris). La troisième phase, finale, est prévue pour 2015.

Plan d'éradication des animaux nuisibles de l'île Macquarie

Le plan d'éradication des animaux nuisibles de l'île Macquarie (MIPEP) est un plan financé à hauteur de \$25 millions (AUD) et destiné à éradiquer les lapins européens, les rats noirs et les souris communes. Il est cofinancé par les gouvernements australien et tasmanien. La première phase (appâts) s'est conclue en juillet 2011. On avait tenté de disséminer des appâts en 2010, mais l'opération avait dû être interrompue en raison du mauvais temps. Après avoir largué des appâts par voie aérienne, des chasseurs et des chiens renifleurs ont quadrillé toute l'île. On a mis en œuvre un plan destiné à contrôler et à réduire la mortalité des espèces aviaires non ciblées. Ce plan prévoyait que d'importants efforts soient déployés pour repérer et éliminer les carcasses d'oiseaux morts afin d'éviter des empoisonnements secondaires et tertiaires. Au cours du MIPEP, plus de 2400 carcasses d'oiseaux ont été repérées, y compris des carcasses de pétrels géants et de pétrels de Hall, de goélands dominicains, de skuas bruns et de canards. Quatre-vingt-quatre pour cent des pétrels géants qui ont été tués étaient des mâles. Cela fait environ deux ans qu'on ne relève plus aucun signe des espèces cibles. Grâce au suivi des oiseaux, on peut continuer de quantifier l'impact du MIPEP et d'observer la manière dont réagissent ces populations dans un environnement débarrassé des animaux nuisibles non indigènes.

Le gouvernement du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord attache une grande importance au principe d'autodétermination tel qu'il est énoncé à l'article 1.2 de la Charte des Nations-Unies à l'article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce principe fondamental était la position du Royaume-Uni par rapport aux îles Malouines - c'est un droit universel de tous les peuples. La souveraineté des îles Malouines ne peut pas être remise en question à moins que les habitants de l'île ne le souhaitent. Les résultats du référendum sur le statut politique des îles Malouines, organisé en mars 2013, ont clairement montré à la communauté internationale que les habitants de l'île souhaitent que l'île conserve son statut de territoire britannique d'outre-mer.

⁴ S'agissant de note 3, l'Argentine a présenté une note complémentaire qui a été annexée au rapport (Annexe 7).

Projet d'éradication des rats de l'atoll Wake

Les chats sauvages ont été éradiqués de l'atoll Wake en 2004 et un plan d'éradication des rats communs asiatiques et polynésiens a été introduit en mai 2012. Ce plan est financé par l'armée de l'air américaine. Du brodifacoum a été largué par voie aérienne et disséminé manuellement dans des stations d'appât et des boules d'appâts. Quelques mois après la dissémination des appâts, les rats étaient toujours présents. De nouveaux appâts ont donc été disséminés et de nouvelles stations d'appâts ont été déployées. Malgré cela, le nombre de rats est reparti à la hausse. Des analyses génétiques indiquent que les rats capturés après la dissémination des appâts étaient probablement des survivants de la première génération. Tous les rats identifiés à ce jour sont des rats polynésiens. Tous les rats communs asiatiques pourraient donc avoir été éradiqués. Une étude indépendante menée par plusieurs experts internationaux tente d'identifier la(les) cause(s) de cet échec.

Gestion des plantes envahissantes de l'atoll Midway

Le Service des pêches et de la nature américain, la Fondation nationale pour les poissons et la vie sauvage et American Bird Conservancy ont lancé, il y a deux ans, un programme quinquennal destiné à débarrasser l'île de Pâques de *Verbesina encelioides*, une plante envahissante, car celle-ci a des effets néfastes sur la reproduction des albatros à pieds noirs et des albatros de Laysan.

Le GT a accueilli favorablement les mises à jour concernant ces importants programmes d'éradication. Il a également souhaité que les résultats de ces programmes soient publiés afin qu'il puisse en tirer des enseignements pour ses futurs programmes.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) de reconnaître les progrès qui ont été accomplis en matière de planification et de mise en œuvre des programmes d'éradication à grande échelle qui auront une incidence positive sur le statut des espèces inscrites à l'ACAP;
- (ii) d'encourager la documentation rigoureuse et la diffusion d'informations concernant les programmes d'éradication, en ce compris les impacts non ciblés et les mesures d'atténuation, afin que l'on puisse en tirer des enseignements pour l'avenir ;

4.4 Mise en œuvre des Plans d'action pour les espèces

Henri Weimerskirch (France) a présenté GTSPC1 Doc 08 et CC7 Inf 03. Ces documents regroupent les dernières mises à jour concernant les progrès accomplis au niveau du plan d'action national pour l'albatros d'Amsterdam, piloté par la Réserve naturelle et le CNRS, conjointement avec l'Institut polaire français. Six actions ont évolué depuis CC6. Le suivi indique une augmentation de la population, qui a atteint 38 couples en 2012. Cependant, le taux de réussite de la reproduction a progressivement décliné. Depuis 2011, une étude approfondie portant sur les maladies de l'île Amsterdam révèle que les cinq espèces d'oiseaux de mer examinées sont touchées par le choléra aviaire et l'érysipèle, y compris les albatros d'Amsterdam, de l'océan Indien et fuligineux. Les skuas bruns qui se déplacent

entre les colonies d'albatros ne sont pas non plus épargnés. Les études actuelles ont pour objectif d'identifier les réservoirs de bactéries (environnement et/ou oiseaux), les vecteurs (oiseaux, êtres humains, mammifères non indigènes), les caractéristiques génétiques de *P. multocida* isolates (MLST), et d'explorer la possibilité de produire un auto-vaccin. Par ailleurs, depuis 2 ans, un programme de suivi de toutes les classes d'âge fournit des données approfondies sur la répartition de l'albatros d'Amsterdam. Ce programme démontre que les espèces vivent principalement dans l'océan Indien au nord de la zone subtropicale, du courant du Benguela à la Tasmanie. On a donc pu quantifier l'étendue du chevauchement avec les pêcheries, en particulier des pêcheries à la palangre japonaises et taïwanaises. Enfin, la surveillance vidéo des nids révèle une présence limitée de rats ; aucun chat sauvage n'a été détecté.

Compte tenu du risque de transmission des maladies mis en exergue dans GTSPC1 Doc 08 et CC7 Inf 03, le GT a reconnu l'importance de la mise en œuvre de protocoles biosécuritaires efficaces, et a souligné que des orientations générales sont fournies dans les Directives biosécuritaires disponibles sur le site de l'ACAP. Le GT a également appelé les responsables du site à s'assurer que les informations reprises dans la base de données de l'ACAP indiquent précisément les sites de reproduction qui bénéficient actuellement d'un plan biosécuritaire.

La délégation argentine a informé la réunion qu'elle apprécie grandement le plan d'action national présenté par la France (CC7 Inf 03), mais elle a fait remarquer que la carte de la page 22 qualifie la CCAMLR d'ORGP, ainsi qu'aux pages 36 et 79. La délégation argentine a rappelé que la CCAMLR n'est pas une ORGP, tel que l'a indiqué la Commission de la CCAMLR (Rapport final de la Commission de la CCAMLR, 31e réunion à Hobart, en Australie, du 23/10/2012 au 1/11/2012). Le représentant français présent à la réunion (Henri Weimerskirch) a reconnu que le document présentait une erreur.

Flavio Quintana (Argentine) a informé la réunion que l'Argentine a rédigé une version finale du plan national pour la conservation du pétrel géant en période intersessionnelle. Cette version doit être officiellement entérinée par les autorités nationales et, si elle est approuvée, elle sera présentée lors de CC8.

5. STATUT DES POPULATIONS ET TENDANCES

5.1 Informations mises à jour

Les Parties ont mutualisé leurs efforts pour mettre à jour la base de données de l'ACAP avant la réunion du GT. Les informations contenues dans la base de données sont donc plus pertinentes que les années précédentes (**ANNEXE 3**). Cependant, des informations importantes concernant certaines populations ne sont pas encore actualisées, ce qui entrave les progrès en matière d'évaluations régionales et nationales du statut des populations et des tendances.

Graham Robertson (Australie) a présenté les résultats des récents recensements d'albatros à sourcils noirs et à tête grise menés au Chili, y compris sur les îles Diego Ramirez et Ildefonso (GTSPC1 Doc 03 Rev 1). D'après ces résultats, la population d'albatros à sourcils

noirs a augmenté de 23% entre 2002 et 2011 (~ 2,5% d'augmentation annuelle). Cette augmentation est probablement liée à une diminution sensible, depuis 2007, des captures accidentelles d'albatros dans la pêche à la palangre de légine australe, ainsi qu'à l'adoption du système de pêche chilien ("trotline" avec filets). Par contre, le nombre d'albatros à tête grise sur l'île Diego Ramirez est resté stable, ce qui probablement dû au chevauchement avec les pêcheries au large du Chili méridional. Cette étude illustre clairement les avantages qui peuvent découler de la modification des pratiques de pêche, en réduisant leur impact négatif sur les oiseaux de mer.

Henri Weimerskirch (France) a présenté GTSPC1 Doc 11, qui signale un déclin de l'ordre de 9,8%, entre 1983 et 2013, du nombre d'albatros de l'océan Indien sur l'île Amsterdam (où sont concentrés 70% de la population). Le peu de données disponibles (deux dénombrements) concernant les albatros fuligineux présents sur le même site suggère un déclin de 17% au cours des 10 dernières années.

Anton Wolfaardt (R-U) a présenté une analyse des études aériennes et terrestres menées sur tous les sites de reproduction de l'albatros à sourcils noirs des îles Malouines (Islas Malvinas)¹ en 2010 (GTSPC1 Doc 14). La population totale compte environ 475 500-535 000 couples, ce qui représente une augmentation annuelle de >4% depuis 2005. Bien qu'il soit toujours délicat d'interpréter les résultats des derniers recensements, la population a clairement augmenté depuis 2000.

La délégation argentine a informé la réunion qu'elle présenterait une note au Secrétaire concernant GTSPC1 Doc 14. La délégation argentine a demandé au Secrétaire exécutif de transmettre cette note aux délégations et aux membres de ce Groupe de travail, et d'intégrer la note en annexe au rapport final du GTSPC1. En contrepartie, le R-U a lui aussi présenté une note. Ces notes sont intégrées aux **ANNEXES 5** et **6** de ce rapport.

Pep Arcos (SEO) a indiqué que, d'après des études menées en mer, il y aurait environ 25 000 puffins des Baléares, ce qui ne correspond pas aux 3 200 couples reproducteurs qui seraient présents dans les colonies de reproduction (GTSPC Doc 15). Il est peu probable que ces chiffres reflètent une augmentation de la population totale, compte tenu des paramètres démographiques actuels et des impacts potentiels des captures accidentelles dans les pêcheries.

RECOMMANDATION AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) de continuer à encourager les détenteurs de données et les responsables du site à s'assurer que les données fournies sont complètes et actualisées, y compris les informations relatives aux populations actuelles et aux programmes de suivi démographique.

5.2 Tendances démographiques actuelles des espèces inscrites à l'ACAP

Le résultat des travaux intersessionnels sur les tendances mondiales actuelles est présenté dans le **Tableau 1**. Ces travaux ont tenu compte des informations fournies par les

recensements et intégrées à la base de données de l'ACAP ainsi que des résultats des modèles démographiques rendus publics.

Tableau 1. Résumé 2013 du statut et des tendances des espèces d'albatros et de pétrels inscrits à l'ACAP.

Statut UICN 2013	Nom commun	Nombre de sites (ACAP) ²	Endémique de	Couples reproducteurs annuels (ACAP) ³	Tendance confiance	Tendance démographique 1991-2011 ⁴
CR	Albatros d'Amsterdam	1	France	30	Elevée	↑
CR	Puffin des Baléares	5	Espagne	3.193	Moyenne	↓
CR	Albatros de Tristan	1	R-U	1.699	Elevée	↓
CR	Albatros des Galápagos	1	Équateur	9.615	Faible	↓
EN	Albatros à bec jaune de l'Atlantique	6	R-U	33.650	Faible	↔
EN	Albatros à sourcils noirs	65		672.411	Elevée	↑
EN	Albatros de l'océan Indien	6		39.320	Moyenne	↓
EN	Albatros royal du Nord	5	NZ	5.832	-	?
EN	Albatros fuligineux	15		13.674	Très faible	↓
VU	Albatros des Antipodes	6	NZ	8.274	Moyenne	↓
VU	Albatros à pieds noirs	13		68.962	Elevée	↑
VU	Puffin de Parkinson	2	NZ	881	Moyenne	↓
VU	Albatros de l'île Campbell	2	NZ	22.093	-	?
VU	Albatros de Chatham	1	NZ	5.245	Moyenne	↔
VU	Albatros à tête grise	29		94.580	Moyenne	↓
VU	Albatros de Salvin	12	NZ	42.219	Très faible	↔
VU	Albatros à queue courte	2		472	Elevée	↑
VU	Albatros royal	4	NZ	7.873	Moyenne	↔
VU	Puffin à lunettes	1	R-U	14.400	Elevée	↑
VU	Albatros hurleur	28		8.246	Elevée	↓
VU	Puffin du Westland	1	NZ	4.000	Faible	↔
VU	Pétrel à menton blanc	73		1.057.930	Très faible	↓
NT	Albatros de Buller	10	NZ	29.948	Faible	↑
NT	Puffin gris	17		79.588	Très faible	↓
NT	Albatros de Laysan	17		650.561	Elevée	↔
NT	Albatros à dos clair	71		13.955?	Faible	↔
NT	Albatros timide	3	Australie	12.535	Moyenne	↑
NT	Albatros à cape blanche	5	NZ	74.870	-	?
LC	Pétrel de Hall	50		10.856	Moyenne	↑
LC	Pétrel géant	119		47.160	Moyenne	↑

¹ **Statut UICN:** CR = En danger critique d'extinction, EN = En danger, VU = Vulnérable, NT = Quasi menacé, LC = Préoccupation mineure UICN 2013. Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN. <www.iucnredlist.org>.

² **Site:** d'ordinaire, une île ou un îlot entier et distinct ou une portion d'une île importante

³ base de données ACAP <data.acap.aq>. Avril 2013

⁴ **Tendances ACAP** ↑ en augmentation, ↓ en diminution, ↔ stable, ? inconnu

Le tableau ci-dessus présente le statut des 30 espèces d'oiseaux de mer répertoriées à l'Annexe 1 de l'Accord; globalement, ces espèces comptent environ 3 millions de couples se reproduisant sur 571 sites répartis à travers différentes juridictions. Parmi les 22 espèces d'albatros inscrites à l'Annexe, trois sont *en danger critique d'extinction*, cinq sont *en danger*, neuf sont *vulnérables* et quatre sont *quasi menacées*. Parmi les huit espèces de pétrels, une

est en danger critique d'extinction, quatre sont vulnérables, une est quasi menacée et deux espèces font l'objet d'une préoccupation mineure.

En période intersessionnelle, et en marge de la réunion du GTSPC1, des progrès substantiels ont été réalisés concernant le dégagement de tendances démographiques pour les espèces inscrites à l'ACAP au cours des vingt dernières années (depuis 1991). Cette période a permis de refléter les tendances caractérisant ces espèces qui vivent longtemps, dont certaines ne se reproduisent que tous les deux ans et dont le nombre de reproductions peut varier fortement d'une année à l'autre. S'agissant des espèces inscrites à l'ACAP, 9 (30%) voient leur population augmenter, 11 (37%) voient leur population décliner, sept (23%) sont stables, et les tendances qui caractérisent les trois autres (10%, toutes endémiques de Nouvelle-Zélande) au cours de cette période sont inconnues. Le niveau de confiance dans ces tendances reflète à la fois la précision et l'étendue des données démographiques. Au sein du GT, les détenteurs de données se sont penchés sur cette question et ils sont parvenus à la conclusion qu'environ la moitié des tendances était très ou moyennement fiable. Pour ce qui est du reste, la confiance était moindre car les tendances ont été dégagées à partir d'une quantité relativement réduite d'individus reproducteurs.

RECOMMANDATION AU COMITE CONSULTATIF:

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif:

- (i) de noter qu'il s'agit de l'évaluation la plus complète à ce jour pour ce qui concerne les actuelles tendances démographiques des espèces inscrites à l'ACAP.

5.3 Statuts et tendances des espèces inscrites à l'ACAP par rapport aux révisions des catégories de la Liste Rouge de l'UICN

Cleo Small (BirdLife International) a rendu compte des évaluations des taxons de l'ACAP actuellement en cours. Ces évaluations s'inscrivent dans le processus de révision de la Liste Rouge de l'UICN. Six modifications de statut sont envisagées (GTSPC1 Doc 04). Les membres du GT ont été appelés à participer activement aux forums de discussion appropriés de BirdLife, qui se poursuivront jusqu'en juillet 2013. Les décisions finales devraient être annoncées en septembre 2013.

Lors du passage en revue des données liées à ces six évaluations, le GT a recommandé que:

- a. Les estimations démographiques soient soigneusement examinées par le Secrétariat de l'ACAP et par BirdLife après CC7 afin de s'assurer que sont utilisées les estimations les plus récentes et les plus précises. Il convient également de se demander si, dans certains cas, il ne serait pas approprié d'utiliser une valeur moyenne pour la taille initiale et finale des populations;
- b. La méthodologie utilisée pour déterminer les périodes de reproduction soit examinée, en particulier pour s'assurer que les estimations du taux de survie reflètent le comportement des populations à l'état naturel, sans influence anthropique, et pour prendre en compte les caractéristiques démographiques connues.

Dans plusieurs cas, les participants ont souligné que de nouvelles données démographiques étaient disponibles et ils ont corrigé certaines erreurs relevées dans les tableaux du GTSPC Doc 04. Ces données incluaient de nouvelles évaluations pour l'albatros à pieds noirs, de nouveaux recensements des albatros à sourcils noirs et à tête grise au Chili, des albatros à tête grise sur l'île Campbell, et des pétrels à menton blanc sur les îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹.

Le GT a formulé les commentaires suivants pour ce qui concerne les six modifications pouvant être apportées à la Liste Rouge:

Albatros à pieds noirs: de "vulnérable" à "quasi menacé"?

On a craint que le nombre d'albatros à pieds noirs ne décline rapidement sur trois générations, ce qui justifie le statut actuel de cette espèce (A4bd). Des données et des analyses plus récentes laissent à penser que cette espèce ne peut pas prétendre au statut "vulnérable" (A4) ni au statut "quasi menacée" car sa population est stable, voire en augmentation. Cependant, la modélisation des effets des captures accidentelles sur le futur déclin potentiel de la population indique qu'il serait plus approprié de lui accorder, par précaution, le statut "quasi menacée". Selon le critère A3d, on prévoit un déclin d'environ 30% au cours des 56 prochaines années. D'après une étude américaine, l'albatros à pieds noirs et l'albatros de Laysan sont des espèces à part car la grande majorité de ces albatros niche sur des îles <10 m au-dessus du niveau de la mer. D'après des modèles récents qui tiennent compte de l'action dynamique des vagues plutôt que des modèles "baignoire" d'inondation passive, la perte d'habitat de nidification sur les îles où se reproduit l'albatros à pieds noirs sera plus importante que prévu à des altitudes plus basses que prévu (Storlazzi *et al.* 2013⁵; <http://pubs.usgs.gov/of/2013/1069/of2013-1069.pdf>). Ces modèles plus réalistes, conjointement avec l'accélération de la hausse du niveau des océans, indiquent que, à l'avenir, le taux de réussite de la reproduction chutera spectaculairement en raison de la perte de sites de nidification. Les trajectoires des populations seront donc difficilement prévisibles à l'aune des tendances actuelles. Cela souligne à quel point il est difficile d'appliquer des modélisations du changement climatique aux espèces inscrites à l'UICN en utilisant le processus actuel.

Albatros d'Amsterdam: de "en danger critique d'extinction" à "en danger"?

Le GT a reconnu que cette population a augmenté de manière constante au cours des 30 dernières années et que le maintien de son statut "en danger critique d'extinction" dépendait de la projection du déclin de la population. Cette projection ne s'est pas encore été réalisée. Bien que, en vertu du critère D, cette espèce devrait être considérée comme "en danger", le GT a estimé que le risque potentiel de transmission de maladie pathogène à cette population réduite - pouvant entraîner le déclin de la population - justifiait le maintien du statut "en danger critique d'extinction".

⁵ Storlazzi, C.D., Berkowitz, P., Reynolds, M.H., et Logan, J.B. 2013. Forecasting the impact of storm waves and sea-level rise on Midway Atoll and Laysan Island within the Papahānaumokuākea Marine National Monument—a comparison of passive versus dynamic inundation models: U.S. Geological Survey Open-File Report 2013-1069. 78 pp.

Albatros à sourcils noirs: de "en danger" à "quasi menacé"?

Récemment, les populations ont fortement augmenté dans les îles Malouines (Malvinas)¹ (GTSPC Doc 14) qui représentent 70% de la population mondiale, et au Chili (GTSPC1 Doc 03 Rev 1). Cependant, le GT a indiqué que, bien que les données démographiques invitent à faire passer l'espèce au rang de "préoccupation mineure", les niveaux actuels de captures accidentelles incitent, par précaution, à maintenir le statut "quasi menacée", selon le critère A4.

Albatros à cape blanche: passer à "vulnérable"?

Le GT a reconnu que les données contenues dans GTSPC Doc 04 invitaient à déclasser le statut de l'espèce. Cependant, Igor Debski (Nouvelle-Zélande) a informé la réunion que, d'après les deux derniers recensements photographiques aériens, les individus reproducteurs sont probablement beaucoup plus nombreux que ne le laissent penser les précédents dénombrements, ce qui est peut-être le signe d'un déclin moins important, voire d'une stabilisation. Des analyses supplémentaires seront disponibles d'ici juin 2013 et on a encouragé le Dr Debski à les présenter au forum de discussion de BirdLife.

Albatros à tête grise: de "vulnérable" à "en danger"?

Les données démographiques en provenance de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹ indiquent un déclin important et constant, ce qui justifie l'octroi du statut "en danger". Des données récentes non publiées en provenance de Nouvelle-Zélande indiquent, cependant, que la population des îles Campbell s'est stabilisée depuis 1997, à la suite d'un important déclin.

Albatros à tête grise: de "vulnérable" à "en danger"?

Le GT a reconnu qu'une modification du statut dépendrait majoritairement de la situation dans les îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹, qui rassemblent une grande partie de la population mondiale. Le GT a reconnu qu'il faudrait réévaluer cette espèce avant d'envisager tout changement de statut. Entre temps, on a suggéré de maintenir le statut "vulnérable".

Le Groupe de travail a souligné l'importance des révisions de la Liste Rouge de l'UICN et a encouragé les participants à prendre part aux forums de discussion de BirdLife.

Conscients des difficultés que présentent les analyses de tendances en raison de séries chronologiques courtes et d'un manque de données, Neil Klaer (Australie) et Martin Cryer (Nouvelle-Zélande) ont suggéré que l'on étudie les modèles espace-état. Ces modèles décrivent la transition d'une année à l'autre - la population au temps T est une fonction de la population au temps T-1. Cette fonction n'implique aucune connaissance particulière de la dynamique des populations. Des fonctions améliorées pourraient intégrer des caractéristiques de la population (p. ex. taux de survie des adultes). Les modèles état-espace font clairement la distinction entre les erreurs de processus et les erreurs d'observation. Grâce à ces modèles, on pourrait mieux exploiter les erreurs d'observation inhérentes aux recensements des oiseaux de mer. Un modèle unique et simple pourrait être appliqué à plusieurs espèces ou adapté en fonction des estimations de paramètres disponibles. Les membres du GT ont fait remarquer que, par le passé, le groupe avait déjà examiné une série d'approches statistiques alternatives pour analyser les tendances

démographiques (CC2 Doc 32). On a suggéré que des experts passent en revue les données de l'ACAP les plus pertinentes et qu'ils rédigent un document décrivant des analyses de tendance qui serait soumis pour examen au CC8.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF:

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif:

- (i) d'appeler le Secrétariat à transmettre les avis formulés ci-dessus au Secrétariat de BirdLife afin qu'ils soient intégrés aux actuelles réévaluations du statut de conservation UICN des espèces inscrites à l'ACAP et qu'il encourage les membres du GT et d'autres experts à participer aux forums de discussion afin d'aborder ces questions.

6. DONNEES LACUNAIRES

6.1 Identification des principales lacunes en matière de données démographiques

Le **Tableau 2** identifie les populations présentes dans les îles qui représentent au moins 5% de la population totale et pour lesquelles aucun recensement n'a été mené dans les sites au cours des 10 ou 20 dernières années. Presque toutes ces populations se trouvent dans des juridictions qui concentrent de nombreuses espèces et de nombreux sites de reproduction.

Dans les îles, s'agissant des populations qui représentent au moins 5% de la population totale:

- sept n'ont pas été recensées depuis plus de 20 ans (depuis 1992); et
- 12 n'ont pas été recensées depuis plus de 10 ans (depuis 2002).

Le manque de données le plus préoccupant concerne l'albatros de Campbell endémique de Nouvelle-Zélande (le dernier recensement date de 1998), le puffin gris des îles Antipodes (dernier recensement en 2001) et les albatros à dos clair des îles Kerguelen et Auckland (derniers recensements respectivement en 1987 et 1973). Paul Sagar (Nouvelle-Zélande) a informé la réunion que des données récentes concernant les deux espèces de Nouvelle-Zélande (2009/2010 pour le puffin gris des îles Antipodes, et 2012 pour l'albatros de l'île Campbell et l'albatros à tête grise) sont en cours d'analyse et qu'elles permettront des mises à jour fin 2013. Henri Weimerskirch (France) a également informé la réunion que des données récentes concernant le pétrel de Hall des îles Kerguelen seront disponibles dans les prochains mois.

Tableau 2. Populations présentes dans les îles qui représentent au moins 5% du nombre total d'individus reproducteurs de l'espèce et pour lesquelles aucun recensement n'a été mené dans les sites au cours des 10 ou 20 dernières années.

Juridiction	Groupe d'îles	Espèces	% pop. totale	Année du dernier recensement
Populations présentes dans les îles (>5% du nombre total de couples reproducteurs) qui n'ont fait l'objet d'aucun recensement au cours des 20 dernières années (après 1992)				
France	Crozet	Albatros de l'océan Indien	6	1982
		Albatros à tête grise	8	1985
	Kerguelen	Albatros à tête grise	18	1984
		Pétrel de Hall	15	1987
		Albatros à dos clair	40	1987
Nouvelle-Zélande	îles Auckland	Pétrel à menton blanc	9	1988
		Albatros à dos clair	42	1973
Populations présentes dans les îles (>5% du nombre total de couples reproducteurs) qui n'ont fait l'objet d'aucun recensement au cours des 10 dernières années (après 2002)				
<i>Les six espèces susmentionnées plus:</i>				
R-U	Gough	Puffin gris	22	2001
Nouvelle-Zélande	Antipodes	Puffin gris*	66	2001
	Campbell	Albatros à tête grise*	7	1997
		Albatros de l'île Campbell*	100	1998
		Albatros à dos clair	17	1996

* analyse de données récentes en cours

En sus des lacunes identifiées ci-dessus pour ce qui concerne les groupes d'îles (albatros de l'île Campbell, puffin gris, albatros à dos clair), 12 sites importants (>10% de tous les couples reproducteurs connus) abritant 9 espèces inscrites à l'ACAP réparties sur 9 îles n'ont fait l'objet d'aucun recensement au cours des 10 dernières années tandis que 6 de ces 9 espèces n'ont pas été recensées au cours des 20 dernières années (**Tableaux 3a et 3b**). Plus important encore, on ne dispose d'aucune donnée concernant les principaux sites de l'albatros à bec jaune de l'Atlantique et l'albatros fuligineux de l'île Tristan da Cunha (R-U), l'albatros de l'océan indien et l'albatros hurleur des îles Crozet (France).

Tableau 3a. Sites abritant >10% du total des couples reproducteurs de l'espèce qui n'ont fait l'objet d'aucun recensement depuis les 10 dernières années (les dernières estimations sont antérieures à: 2002)

Juridiction	Groupe d'îles	Sites de reproduction	Espèces	Estimation de la population (couples reproducteurs annuels)	% du total de la population connue	Fiabilité de l'étude	Année d'estimation
Contestée - Atlantique Sud	Îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur) ¹	Île Island (SGSSI (IGSISS)) ¹	Pétrel de Hall	2062	19	Elevée	1996
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande	Île de la Petite Barrière	Puffin de Parkinson	100	10	Moyenne	1998
			Albatros à dos clair	1600	16	Faible	1996
	Île de Campbell	Île de Campbell	Albatros de l'île Campbell*	22 093	100		1998
			Puffin gris*	53 000	67	Moyenne	2001
Royaume-Uni	Gough	Île Gough	Puffin gris	10 000 -25 000	13-31	Inconnu	2001

*analyse des données récentes en cours

Tableau 3b. Sites abritant >10% du total des couples reproducteurs de l'espèce qui n'ont fait l'objet d'aucun recensement depuis au moins 20 ans (les dernières estimations sont antérieures à 2002 plus tous les sites du Tableau 2a).

Juridiction	Groupe d'îles	Sites de reproduction	Espèces	Estimation de la population (couples reproducteurs annuels)	% du total de la population connue	Fiabilité de l'étude	Année d'estimation
France	Crozet	Île aux Cochons	Albatros hurleur	1060	13		1981
			Albatros fuligineux	1300	11	Moyenne	1984
		Île de l'Est	Puffin gris	2000 -9 000	2-11	Faible	1982
			Albatros de l'océan Indien	5800	15	Elevée	1984
Royaume-Uni	Tristan da Cunha	Tristan da Cunha	Albatros fuligineux	2000 -3 000	16-25	Inconnu	1974
			Albatros à bec jaune de l'Atlantique	2000 -30 000	48-89	Faible	1974

Informations démographiques s'agissant des espèces inscrites à l'ACAP

L'ACAP reconnaît l'importance des études sur les taux de survie et la reproduction; elles sont indispensables à la compréhension des tendances démographiques. Sur la base des informations intégrées à la base de données de l'ACAP et fournies lors de cette réunion du Groupe de travail et de la précédente (**Tableau 4 et 5**), nous disposons d'informations concernant:

- La survie des adultes de 29 espèces (aucune donnée pour le puffin à lunettes),
- La survie des juvéniles de 21 espèces (aucune donnée pour neuf espèces dont sept sont endémiques de Nouvelle-Zélande (5 espèces), du Royaume-Uni (1 espèce) et du Japon (1 espèce).
- La reproduction de 27 espèces (aucune donnée pour trois espèces endémiques de Nouvelle-Zélande (2 espèces) et du Royaume-Uni (1 espèce).

Tableau 4. Espèces inscrites à l'ACAP pour lesquelles nous ne disposons d'aucune donnée démographique

Statistiques démographiques	Espèces inscrites à l'ACAP	Juridiction	
Aucune donnée sur la survie des adultes	Puffin à lunettes	R-U	
Aucune donnée sur la survie des juvéniles (9 espèces)	Pétrel de Hall	Australie	
		Contestée - Atlantique Sud	
		France	
		NZ	
		Afrique du Sud	
	Albatros de Chatham Albatros de Salvin Albatros royal Puffin du Westland Albatros à cape blanche	NZ	
		Albatros à dos clair	Australie
			Contestée - Atlantique Sud
			France
			Nouvelle-Zélande
Afrique du Sud			
Aucune donnée sur la reproduction (3 espèces)	Albatros à queue courte	Japon	
	Albatros de Chatham	NZ	
	Albatros de Salvin	NZ	
	Puffin à lunettes	R-U	

Nous ne possédons aucune donnée sur la survie ni sur le taux de réussite de la reproduction du puffin à lunettes et nous ne possédons que très peu de données pour ce qui concerne d'autres espèces, y compris les albatros de Chatham, de Salvin et à cape blanche. Alors que nous ne possédons aucune donnée démographique pour les espèces susmentionnées, il faut souligner que des études sur la survie et la reproduction d'autres espèces - en particulier

les albatros hurleurs, à tête grise et à sourcils noirs - sont menées sur de nombreux sites (**Tableau 5**). Ce détail est important car les taux diffèrent d'un site à l'autre, reflétant ainsi la variation des tendances démographiques et des trajectoires.

Tableau 5. Informations démographiques s'agissant de toutes les espèces inscrites à l'ACAP

() indique que des données sont actuellement collectées

Statut de l'UICN	Espèces inscrites à l'ACAP	Nombre de sites	Nombre de groupes d'îles	Nombre de sites avec:		
				Données sur la survie des adultes	Données sur la survie des juvéniles	Données sur le taux de réussite de la reproduction
CR	Albatros d'Amsterdam	1	1	1	1	1
VU	Albatros des Antipodes	6	3	2	2	2
CR	Albatros de Tristan	1	1	1	(1)	1
VU	Albatros royal	4	2	2	0	2
VU	Albatros hurleur	28	5	4	4	6
EN	Albatros royal du Nord	5	3	2	1	4
LC	Pétrel géant	119	25	3	1	14
LC	Pétrel de Hall	50	9	2	0	3
VU	Albatros à queue courte	2	2	1	0	1
NT	Albatros de Laysan	17	5	1 (+1)	(1)	1
CR	Albatros des Galápagos	3	2	1	(1)	1
EN	Albatros à pieds noirs	13	4	1 (+1)	(1)	?
EN	Albatros fuligineux	15	6	1	1	3
NT	Albatros à dos clair	71	9	2	0	5
VU	Pétrel à menton blanc	73	8	1	1	3
NT	Puffin gris	17	9	(1)	(1)	2
VU	Puffin à lunettes	1	1	0	0	0
VU	Puffin de Parkinson	2	1	1	2	2
VU	Puffin du Westland	1	1	1	0	1
CR	Puffin des Baléares	5	1	1	1	2
NT	Albatros de Buller	10	4	2	1	2
EN	Albatros de l'océan Indien	6	4	1	1	1
NT	Albatros timide	3	1	1	(1)	1
EN	Albatros à bec jaune de l'Atlantique	6	2	2	1	3
VU	Albatros à tête grise	29	8	4	3	4
VU	Albatros de Chatham	1	1	1	0	0
VU	Albatros de l'île Campbell	2	1	1	1	1
EN	Albatros à sourcils noirs	66	15	4	3	7
VU	Albatros de Salvin	12	4	1	0	0
NT	Albatros à cape blanche	5	3	(1)	0	1

Tendances démographiques ACAP - Évaluation des juridictions

Des études de population approfondies sont essentielles pour contrôler l'efficacité des actions menées en matière de gestion ainsi que les succès engrangés par l'Accord. Le **tableau 6** synthétise les données disponibles en matière de tendances au cours des 10 dernières années (2002-2011, début ou fin de la tendance ou tendance comprise dans cet intervalle de temps) au niveau des groupes d'îles (tendances disponibles au moins pour une partie du site ou un site sur un groupe d'îles, calculées pour les groupes d'îles qui abritent >1% du nombre total de couples reproducteurs). Les 30 espèces sont divisées en 3 catégories: bien connues (tendances disponibles pour 75-100% des groupes d'îles), moyennement connues (tendances disponibles pour 30-50% des groupes d'îles) et faiblement connues (tendances disponibles pour moins de 30% des groupes d'îles au cours de la période spécifiée).

Ce tableau présente également les données récentes disponibles pour chaque juridiction. De manière générale, les espèces pour lesquelles on dispose de nombreuses données sont l'albatros hurleur et sept espèces endémiques. Les espèces pour lesquelles on dispose de moins d'informations en matière de tendances démographiques au niveau des groupes d'îles sont davantage réparties entre les groupes d'îles et les juridictions. Les espèces pour lesquelles on ne dispose que de très peu d'informations sont l'albatros à bec jaune, l'albatros de l'île Campbell, l'albatros à pieds noirs et quatre espèces de puffins fouisseurs.

Tableau 6. Données lacunaires au niveau des groupes d'îles (groupes d'îles qui abritent >1% de tous les couples reproducteurs) en matière de tendances démographiques récentes (10 dernières années) par espèce et par juridiction tel qu'indiqué dans la base de données de l'ACAP le 29 avril 2013. Les cases vides indiquent qu'aucun groupe d'île dans cette juridiction n'abrite >1% de tous les couples reproducteurs de l'espèce (cf. texte pour plus de détails).

Espèces inscrites à l'ACAP	% de tous les groupes d'îles (qui abritent >1% de la population totale) pour lesquels ont disposé de données (2002-2011)	% des groupes d'îles dans chaque juridiction pour lesquels ont disposé de données au cours de la période 2002-2011														
		Antarctique	Argentine	Australie	Chili	Contestée - Atlantique Sud	Contestée - Pacifique Nord	Équateur	France	Japon	Mexique	Nouvelle-Zélande	Afrique du Sud	Espagne	Royaume-Uni	États-Unis
Albatros d'Amsterdam	100							100								
Albatros royal	100										100					
Albatros hurleur	100			100		100		100				100				
Albatros des Galápagos	100						100									
Puffin à lunettes	100														100	
Puffin de Parkinson	100										100					
Albatros timide	100			100												
Albatros de Chatham	100										100					
Albatros à cape blanche	100										100					
Albatros royal du Nord	100										100					
Albatros de Tristan	100													100		
Albatros de Laysan	100															100
Albatros de Buller	67										67					
Albatros à sourcils noirs	60				33	100										
Pétrel de Hall	50			100		100		50			0	100				
Albatros des Antipodes	50										50					
Albatros à queue courte	50						0		100							

Espèces inscrites à l'ACAP	% de tous les groupes d'îles (qui abritent >1% de la population totale) pour lesquels ont dispose de données (2002-2011)	% des groupes d'îles dans chaque juridiction pour lesquels ont dispose de données au cours de la période 2002-2011													
		Antarctique	Argentine	Australie	Chili	Contestée - Atlantique Sud	Contestée - Pacifique Nord	Équateur	France	Japon	Mexique	Nouvelle-Zélande	Afrique du Sud	Espagne	Royaume-Uni
Albatros de Salvin	50										50				
Albatros à dos clair	44			50		100		50			0	100			
Pétrel géant	42	36	50	50	0	67		50				100		0	
Albatros à tête grise	38			100	0	100		0			0	100			
Albatros fuligineux	40							33				100		0	
Albatros à pieds noirs	33								0						100
Pétrel à menton blanc	17					0		50			0	0			
Puffin gris	0							0			0			0	
Albatros de l'océan Indien	0							0				0			
Puffin du Westland	0										0				
Puffin des Baléares	0												0		
Albatros à bec jaune de l'Atlantique	0													0	
Albatros de l'île Campbell	0										0				

Programmes prioritaires

Le GT a passé en revue, par juridiction, les programmes prioritaires pour les espèces inscrites à l'ACAP qui ont été adoptés lors de CC6 ainsi que les progrès accomplis par rapport aux priorités qui ont été établies lors de CC6 (en 2011).

Le suivi des populations (recensement), de la reproduction (taux de réussite de la reproduction) et de la démographie (âge de la reproduction, taux de reproduction et survie) se fera sur base annuelle, sauf indications contraires.

ANTARCTIQUE: une espèce, 49 sites, 2 dont on ignore la taille.

Programmes prioritaires:

(i) Nouvelle étude du pétrel géant sur l'île du Roi Georges et l'île Nelson. **Progrès accomplis depuis CC6:** *Aucun progrès signalé.*

Nouveauté (ii) Maintenir le suivi à long terme des populations et de la reproduction sur l'île Signy, Orcades du Sud.

ARGENTINE: une espèce sur quatre sites, taille des populations connue pour tous les sites mais aucune donnée récente concernant les couples reproducteurs; aucune donnée sur la survie; impact potentiel des espèces introduites sur l'île des États.

Programmes prioritaires:

(i) Maintenir le suivi des populations et de la reproduction sur les îles Arce et Gran Robredo. **Progrès accomplis depuis CC6:** *Programmes de long terme maintenus*

(ii) Nouvelle étude des deux sites de l'île des États **Progrès accomplis depuis CC6:** *Aucun*

AUSTRALIE: huit espèces sur 17 sites dans trois groupes d'îles; 18% des populations de taille inconnue.

Programmes prioritaires:

(i) Maintenir le suivi à long terme de la démographie, de la reproduction et des populations sur l'île Macquarie (sept espèces ACAP) et en Tasmanie (albatros timide). **Progrès accomplis depuis CC6:** *Les six programmes de long terme ont été maintenus.*

(ii) Nouvelle étude de l'albatros timide à Mewstone **Progrès accomplis depuis CC6:** *Analyse des images aériennes pour dégager des tendances démographiques.*

(iii) Nouvelle étude des albatros à sourcils noirs et à dos clair sur l'île Heard **Progrès accomplis depuis CC6:** *Aucun progrès.*

Nouveauté (iv) Nouvelle étude des albatros à sourcils noirs sur les îles Bishop et Clerk.

CHILI: trois espèces sur 33 sites répartis sur sept groupes d'îles, aucune donnée démographique.

Programmes prioritaires:

- (i) Entamer un suivi démographique de long terme des albatros à sourcils noirs et à tête grise d'au moins un groupe d'îles. **Progrès accomplis depuis CC6:** *Aucun progrès signalé.*
- (ii) Nouvelle étude sur tous les groupes d'îles **Progrès accomplis depuis CC6:** *Recensement des albatros à sourcils noirs et à tête grise sur les îles Diego Ramirez et Ildefonso (GTSPC1 Doc 03).*

Nouveauté (iii) Nouvelle étude du pétrel géant sur l'île Noir.

TERRITOIRE CONTESTE – PACIFIQUE NORD: deux espèces sur deux sites; tendances démographiques actuelles inconnues; aucune données sur la survie.

Programmes prioritaires:

- (i) Confirmer le suivi de la reproduction et entamer un suivi à long terme des populations à Minami-Kojima sur les îles Senkaku (Japon). **Progrès accomplis depuis CC6:** *Aucun (le différend politique limite l'accès).*

TERRITOIRE CONTESTE - ATLANTIQUE SUD: sept espèces sur 232 sites; 34% des populations de taille inconnue; déclin spectaculaire des albatros hurleurs, à sourcils noirs et à tête grise et du pétrel à menton blanc; possible déclin de l'albatros à dos clair.

Programmes prioritaires:

- (i) Maintenir le suivi à long terme de la démographie et de la reproduction sur les îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹ (six espèces inscrites à l'ACAP). **Progrès accomplis depuis CC6:** *Tous les programmes sont maintenus.*
- (iii) Maintenir le suivi à long terme des populations sur d'autres sites des îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹ (trois espèces inscrites à l'ACAP). **Progrès accomplis depuis CC6:** *Tous les programmes sont maintenus.*
- (iii) Nouvelle étude du pétrel à menton blanc sur les îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹. **Progrès accomplis depuis CC6:** *Des parcelles d'étude ont été délimitées en 2012 sur trois sites des îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹; elles font partie d'un programme de suivi destiné à évaluer le rétablissement des espèces après les opérations d'éradication.*
- (iv) Maintenir le suivi à long terme de la démographie de l'albatros à sourcils noirs sur deux sites des îles Malouines (Islas Malvinas). **Progrès accomplis depuis CC6:** *Les deux programmes sont maintenus.*
- (v) Maintenir le suivi à long terme des populations d'albatros à sourcils noirs sur les autres sites des îles Malouines (Islas Malvinas). **Progrès accomplis depuis CC6:** *L'analyse des recensements aériens et terrestres a été menée à terme et des tendances démographiques sont disponibles pour la période 2000-2010 (GTSPC1 Doc 14).*

Nouveauté (vi) Nouvelle étude du pétrel géant sur les îles Malouines (Islas Malvinas)¹.

EQUATEUR: une espèce endémique, sur le déclin; aucune donnée concernant la survie des juvéniles.

Programmes prioritaires:

- (i) Etude des Española, îles Galápagos **Progrès accomplis depuis CC6:** *Aucun progrès signalé.*
- (ii) Suivi démographique des colonies d'Española ('Colonia Central') **Progrès accomplis depuis CC6:** *Aucun progrès signalé.*
- (iii) Confirmer le suivi de la reproduction et entamer un suivi à long terme des populations sur l'île de la Plata. **Progrès accomplis depuis CC6:** *Aucun progrès signalé.*

FRANCE: douze espèces sur 99 sites dans trois groupes d'îles; 20% des populations de taille inconnue; déclin spectaculaire de l'albatros fuligineux.

Programmes prioritaires :

- (i) Maintenir le suivi à long terme de la démographie et des populations sur les îles Kerguelen (5 espèces). **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Tous les programmes sont maintenus.*
- (ii) Maintenir le suivi à long terme de la démographie ou des populations sur les îles Crozet (6 espèces). **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Tous les programmes sont maintenus.*
- (iii) Maintenir le suivi à long terme de la démographie ou des populations sur l'île d'Amsterdam (3 espèces). **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Tous les programmes sont maintenus.*
- (iv) Nouvelle étude des albatros hurleurs sur l'île des Cochons et l'île de l'Est, les îles Crozet, et des colonies occidentales sur les îles Kerguelen; des albatros de l'océan Indien sur l'île des Pingouins et des Apotres, sur les îles Crozet; des albatros à tête grise sur l'île des Pingouins, les îles Crozet and les îles Nuageuses, les îles Kerguelen; des albatros fuligineux et à dos clair sur l'île de l'Est, les îles Crozet; des pétrels géants et des pétrels de Hall sur l'île des Cochons et l'île de l'Est, îles Crozet; des pétrels à menton blanc sur l'île de la Possession, îles Crozet, et; des puffins gris sur les îles Kerguelen. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Aucun.*

JAPON : trois espèces; tendance actuelle, survie et reproduction des adultes inconnues pour quatre populations; aucune donnée concernant la survie des juvéniles.

Programmes prioritaires :

- (i) Etablir un suivi démographique à long terme sur tous les sites. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Aucun progrès signalé.*

MEXIQUE : une espèce sur quatre sites; aucune tendance ni donnée démographique.

Programmes prioritaires :

- (i) Entamer un suivi démographique sur tous les sites. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Aucun progrès signalé.*

NOUVELLE-ZELANDE : 16 espèces (10 endémiques) comprenant 98 populations; 27% des populations de taille inconnue.

Programmes prioritaires :

- (i) Nouvelle étude de l'albatros de Campbell sur l'île Campbell **Progrès accomplis depuis CC6** : Travail de terrain (relevés photographiques) terminé depuis CC6 et les analyses sont en cours. Le rapport final sera disponible en décembre 2013.
- (ii) Étude de l'albatros de Salvin sur l'île Bounty **Progrès accomplis depuis CC6** : Un recensement aérien complet a été entrepris récemment. Il servira de point de départ aux prochains suivis aériens qui seront mis en place pour dégager des tendances démographiques. Un accord a été conclu avec des détenteurs de données (dénombrements terrestres) et les analyses devraient se conclure avant la fin de l'année 2013. Un plan de suivi aérien répété et de vérification au sol des données sera mis en place à la fin de l'année 2013. S'il est appliqué en temps voulu, des résultats seront communiqués au début de l'année 2014.

Nouveauté (iii) Maintenir le suivi démographique à long terme du puffin de Parkinson sur l'île de la Grande Barrière.

Nouveauté (iv) Maintenir le suivi démographique à long terme de l'albatros des Antipodes sur l'île Adams, îles Auckland.

Nouveauté (v) Maintenir le suivi démographique à long terme de l'albatros de Buller sur les îles Snares et Solander.

Nouveauté (vi) Maintenir le suivi des populations d'albatros à cape blanche sur tous les sites des îles Auckland.

Nouveauté (vii) Étude du pétrel à menton blanc sur les îles Auckland.

Nouveauté (viii) Rassembler les données existantes concernant les populations d'albatros à dos clair et les résultats des études menées sur les principaux sites de reproduction.

AFRIQUE DU SUD : 9 espèces y compris 17 populations; 18% des populations de taille inconnue; aucune donnée sur la survie concernant 13 populations.

Programmes prioritaires :

- (i) Maintenir le suivi à long terme des populations d'albatros fuligineux et à dos clair sur l'île Marion **Progrès accomplis depuis CC6** : Tous les programmes sont maintenus.
- (ii) Étude des pétrels gris et à menton blanc sur l'île Marion et l'île Prince Edouard. **Progrès accomplis depuis CC6** : Des estimations du nombre de pétrels à menton blanc sont maintenant disponibles concernant les îles Marion et Prince Edouard (Ryan PG Dilley BJ Jones MGW). 2012. *Polar Biology* 35 :1851–1859).
- (i) Maintenir le suivi démographie à long terme des albatros hurleurs et à tête grise sur l'île Marion **Progrès accomplis depuis CC6** : Tous les programmes sont maintenus.
- (iv) Maintenir le suivi intermittent des populations sur l'île Prince Edouard (9 espèces) **Progrès accomplis depuis CC6** : Aucune visite depuis CC6.

ROYAUME-UNI : 6 espèces y compris 16 populations sur deux groupes d'îles

Programmes prioritaires :

- (i) Maintenir le suivi démographique à long terme des albatros à bec jaune et de Tristan et des pétrels géants sur l'île Gough. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Tous les programmes sont maintenus.*
- (ii) Maintenir le suivi démographique à long terme de l'albatros à bec jaune sur les îles Tristan et Nightingale. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Tous les programmes sont maintenus.*
- (iii) Maintenir le suivi intermittent des populations d'albatros fuligineux sur l'île Gough. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *On planche sur la mise en place d'une étude de suivi des albatros fuligineux sur l'île Gough.*
- (iv) Maintenir le suivi intermittent des populations de puffins à lunettes sur l'île Inaccessible. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Aucune étude depuis CC6.*
- (iii) Entamer un suivi intermittent des populations d'albatros fuligineux sur l'île Tristan. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Aucun.*
- (vi) Etude de l'albatros à bec jaune sur l'île Tristan. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Aucun.*
- (vii) Etude de toutes les îles et mise en place d'un programme de suivi intermittent du puffin gris sur l'île Gough dans toute les parcelles d'étude. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Aucun.*
- (viii) Confirmer que le puffin gris se reproduit sur les îles Inaccessible et Tristan. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Aucun.*

ETATS-UNIS : deux espèces, 25 populations, toutes les tailles sont connues; peu de données démographiques.

Programmes prioritaires :

- (i) Maintenir le suivi démographique à long terme sur plusieurs sites. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Des études de la survie des adultes pour les deux espèces présentes sur 3 sites de reproduction sont en cours L'analyse des données relatives aux bancs de frégates françaises a démarré.*
- (ii) Etude des cinq sites de reproduction non encore suivis et suivi quinquennal des populations sur tous les sites. **Progrès accomplis depuis CC6 :** *Aucun.*

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) d'enjoindre aux Parties et aux responsables des populations reproductrices des espèces inscrites à l'ACAP d'assurer la pérennité de leurs programmes actuels de suivi à long terme;
- (ii) d'encourager l'Espagne à fournir des données relatives au puffin des Baléares afin qu'elles puissent être utilisées pour de futures analyses et synthèses;
- (iii) d'encourager les Parties et les responsables des populations reproductrices des espèces inscrites à l'ACAP à mettre en œuvre les programmes de suivi jugés prioritaires

par CC6 afin d'enrichir les connaissances en matière de tendances, de taille des populations et de démographie pour ce qui concerne les espèces inscrites à l'ACAP, et;
(iv) de passer en revue ces programmes prioritaires et les progrès accomplis en période intersessionnelle, lors de CC8.

6.2 Identification des principales lacunes en matière de données de suivi

Javier Arata (Chili) a présenté les dernières données de suivi des poussins d'albatros à sourcils noirs sur l'île d'Albatross, Admiralty Sound, Chili (GTSPC1 Doc 13 Rev 1). Les oiseaux sont concentrés à Admiralty Sound et dans la zone du Déroit de Magellan, mais ils n'atteignent pas l'océan.

Marco Favero (Argentine) a présenté les dernières données sur la répartition, en dehors de la période de reproduction, des albatros à sourcils noirs sur le plateau continental de l'Argentine, de l'Uruguay et du Brésil (GTSPC1 Doc 09). Parmi les espèces inscrites à l'ACAP, cette espèce est celle qui interagit le plus avec les diverses pêcheries d'Argentine et des pays voisins et qui est capturée accidentellement en grand nombre. Les zones très fréquentées par les oiseaux qui ont été suivis se situent en Patagonie centrale et à l'embouchure du Rio de la Plata et des eaux limitrophes.

Le GT a passé en revue, pour chaque juridiction, les programmes de suivi prioritaires qui avaient été adoptés lors de CC6.

ARGENTINE – Pétrels géants (adultes et juvéniles) sur les îles Arce et Gran Robredo.

Progrès depuis CC6 – Nouvelles publications sur les adultes suivis lors de la période de reproduction. Analyses en cours sur l'habitat marin hivernal des adultes et des juvéniles. De nouvelles données sur les adultes ont été collectées lors de la saison de reproduction 2012/2013.

AUSTRALIE - Albatros timide (juvéniles) en Tasmanie; juvéniles de toutes les espèces d'albatros sur l'île Macquarie. **Progrès depuis CC6** – Aucun progrès.

CHILI – Albatros à sourcils noirs et à tête grise juvéniles et non reproducteurs sur l'île Diego Ramirez. **Progrès depuis CC6** – Des géolocalisateurs placés sur des albatros à sourcils noirs ont été récupérés et les analyses sont en cours.

Nouveauté - Pétrel géant sur l'île Noir.

TERRITOIRE CONTESTE - Albatros à sourcils noirs et à tête grise (juvéniles) sur les îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹

Progrès depuis CC6 – Aucun progrès.

EQUATEUR - Albatros des Galápagos (juvéniles) aux Galápagos.

Progrès depuis CC6 – Aucun progrès.

FRANCE - Albatros à tête grise et de l'océan Indien sur les îles Crozet, albatros à tête grise sur les îles Kerguelen.

Progrès depuis CC6 – Aucun progrès.

JAPON - Albatros à pieds noirs sur l'île d'Ogasawara
Progrès depuis CC6 – Aucun progrès signalé.

NOUVELLE-ZELANDE – Albatros de Campbell et à tête grise sur l'île Campbell; albatros de Salvin sur les îles Bounty; pétrel à menton blanc sur les îles Auckland; albatros à dos clair sur les principaux sites.

Progrès depuis CC6 - 50 géolocalisateurs ont été installés sur des albatros de Salvin adultes sur les îles Bounty en octobre 2012. On devrait les récupérer en 2003 ; les analyses et les rapports connexes sont attendus pour 2014. Des géolocalisateurs placés sur des albatros de l'île Campbell et des albatros à tête grise ont été récupérés ; les analyses et l'élaboration des rapports sont en cours.

AFRIQUE DU SUD - Des juvéniles de toutes les espèces sur l'île Prince Edouard (*Phoebetria* species higher priority).

Progrès depuis CC6 - Les premiers dispositifs de suivi des oiseaux de l'espèce *Phoebetria* ont été déployés en mai 2013 sur l'île Marion.

ROYAUME-UNI - Puffin gris sur l'île Gough; juvéniles de nombreuses espèces sur les îles Gough et Tristan da Cunha.

Progrès depuis CC6 - Des fonds ont été alloués à l'ACAP pour suivre les albatros de Tristan juvéniles sur l'île Gough. Le projet a été différé en raison de problèmes logistiques et des délais inhérents à l'obtention des dispositifs à installer sur le site; il est maintenant prévu que les dispositifs soient déployés en décembre 2013.

ETATS-UNIS - Albatros à pieds noirs sur l'île de Laysan.

Progrès depuis CC6 – Des géolocalisateurs ont été installés en 2012, mais ils n'ont pas encore été récupérés.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) d'encourager les Parties de l'ACAP à mener ou à planifier, dans la mesure du possible, des études de suivi jugées prioritaires;
- (ii) de demander aux Parties de l'ACAP qu'elles enregistrent, en temps voulu, leurs données de suivi dans la base de données, en particulier pour ce qui concerne les espèces nouvellement inscrites à l'Accord, tel que le puffin des Baléares, et;
- (iii) d'inviter BirdLife à passer en revue les principales lacunes en matière de données de suivi et à présenter ses conclusions lors de CC8, conjointement avec les Parties, afin d'identifier les ensembles de données qui ont été compilés, mais qui n'ont pas encore été intégrés à la base de données de BirdLife.

7. ETABLISSEMENT DES PRIORITES

7.1 Passage en revue des espèces ou des populations hautement prioritaires en fonction des menaces terrestres

Le GT a passé en revue les priorités terrestres s'agissant des actions de conservation identifiées lors de CC6 sur la base de la vulnérabilité de chaque population, de l'importance de la menace et des chances de réussite de la gestion de chaque site de reproduction par espèce par combinaison de menaces à partir de la base de données de l'ACAP. Le GT a convenu de passer à nouveau en revue les priorités avant CC8. Le puffin des Baléares a récemment été inscrit à l'Annexe 1 de l'ACAP et les menaces pourraient avoir changé d'ici là (par exemple, pour ce qui concerne le risque de maladies chez les albatros de l'île Amsterdam). Le GT a appelé les Parties à seconder Pep Arcos et Thierry Micol (LPO) en leur fournissant des données relatives aux populations de puffins des Baléares et aux menaces qui pèsent sur cette espèce.

7.2 Passage en revue du processus de hiérarchisation des priorités en mer

Le Secrétariat a présenté GTCA5 Doc 17, il a relevé les progrès accomplis depuis CC6 en matière de développement du cadre de hiérarchisation des priorités en mer et il a rappelé que cet outil avait été entériné par RdP4. Le Secrétariat a averti les délégués qu'ils seraient appelés, en période intersessionnelle, à réviser et à actualiser les informations sur lesquelles repose ce cadre afin que les priorités identifiées grâce à cet outil puissent être examinées lors de CC8.

7.3 Passage en revue des populations ACAP prioritaires en matière de conservation

Le GT a passé en revue les populations provisoirement prioritaires en matière de conservation identifiées lors de CC6. Ces cinq espèces reproductrices représentaient une part importante (>10%) de la population totale et elles déclinaient rapidement (>3% par an). La mortalité accidentelle dans les pêcheries représentait la principale cause de ce déclin : Albatros hurleurs et albatros à sourcils noirs sur les îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur), albatros de Tristan sur l'île Gough et albatros fuligineux sur les îles Crozet et Prince Edouard.

Albatros hurleur sur les îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹- il reste une priorité. En 2013, le nombre d'albatros hurleurs a atteint le niveau le plus bas jamais enregistré. L'Uruguay a fourni de nouvelles données au CC7 concernant les taux de captures accidentelles de cette espèce par les bateaux uruguayens de pêche à la palangre pélagique (en 2004-2011) et les bateaux japonais de pêche à la palangre pélagique autorisés à pêcher dans les eaux uruguayennes (en 2009-2011) (GTCA5 Doc 37).

Albatros à sourcils noirs sur les îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹- il reste une priorité. La population continue de décliner. De nouvelles données en matière de captures accidentelles provenant des pêcheries sud-américaines ont indiqué une légère diminution des captures accidentelles parallèlement à une diminution des efforts de pêche. Cependant, <5% des albatros à sourcils noirs des îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur)¹ se trouvent dans les eaux argentines; la plupart d'entre eux passent l'hiver dans la région de l'upwelling du Benguela au large de l'Afrique sud-occidentale.

Albatros de Tristan sur l'île Gough - il reste une priorité. Le taux de réussite de la reproduction reste très bas et la population continue de décliner. Un suivi annuel de la population est en cours et des fonds ont récemment été alloués pour suivre les juvéniles. Les résultats de ce suivi permettront de mieux comprendre la nature et l'étendue du risque que représentent les captures accidentelles dans les pêcheries.

Albatros fuligineux sur les îles Crozet - il reste une priorité. Plusieurs documents traitant de la répartition de cette espèce seront bientôt publiés.

Albatros fuligineux sur l'île du Prince Edouard - aucune donnée nouvelle, mais des travaux sont en cours.

Le GT a convenu de se pencher, en période intersessionnelle, sur l'inscription d'autres populations prioritaires. Il pourrait s'agir des albatros d'Amsterdam et des albatros à bec jaune présents sur l'île d'Amsterdam, compte tenu de l'impact potentiellement important des maladies.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) d'encourager la mise à jour du cadre de hiérarchisation des menaces terrestres afin que le puffin des Baléares soit pris en considération;
- (ii) d'appeler les Parties de l'ACAP à continuer de se concentrer sur les populations qui ont été identifiées comme extrêmement prioritaires lors de CC7. Ces priorités restent d'actualité et concernent les populations, importantes à l'échelon mondial, d'albatros hurleurs et d'albatros à sourcils noirs des îles de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur), les albatros de Tristan sur l'île Gough et les albatros fuligineux sur les îles Crozet et Prince Edouard, et;
- (iii) d'appeler le GT à passer en revue ces priorités ainsi que les progrès réalisés en période intersessionnelle, d'envisager l'inscription d'autres populations prioritaires et de présenter un rapport lors de CC8.

8. INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'ACAP

8.1 Indice Liste Rouge de l'UICN pour les espèces inscrites à l'ACAP

S'agissant de l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer le succès de l'ACAP, RdP2 (2006) a convenu que l'Indice Liste rouge de l'UICN (ILR) serait utilisé comme indicateur provisoire. A la suite d'une requête présentée lors de CC6 (2011), BirdLife International a fourni à la RdP4 la dernière version de l'Indice Liste Rouge pour la période 1998-2010 (RdP4 Inf 02 et RdP4 paragraphes 7.5.4 à 7.5.5.). Lors de RdP4, on a fait remarquer que la projection de cet indice à l'horizon 2012 révélait une certaine stabilité par rapport aux évaluations menées en 2004 et 2008.

GTSPC1 Doc 04 indique que l'évaluation du changement de statut des espèces inscrites à l'ACAP actuellement en suspens doit être finalisée avant la prochaine révision de l'ILR.

Cette évaluation sera menée fin 2013, ce qui permettra de présenter à CC8 un document révisé sur l'ILR.

8.2 Sélection des indicateurs les plus utiles du statut des populations et de l'état des sites de reproduction

Les indicateurs potentiels du statut et des tendances des populations et de l'état des sites examinés lors de CC6 sont repris dans RdP4 Doc 23; ces indicateurs et le processus d'élaboration proposés lors de CC6 ont été adoptés par RdP4 (Rapport paragraphes 7.5.1 et 7.5.2). Pour résumer, CC6 (CC6 Doc 11 Rev 4 paragraphe 9.2) a appelé le Secrétariat à : a) extraire et analyser les données pertinentes afin d'établir des valeurs pour le plus grand nombre d'indicateurs possible; b) fournir des valeurs reflétant la situation à l'époque où l'ACAP est entré en vigueur (ci-après dénommées simulation rétrospective); et c) aborder toutes les questions relatives à la disponibilité des données

Au cours de la réunion, le Secrétariat a fourni des informations mises à jour pour tous les indicateurs. Pour ce faire, il a utilisé les données fournies par les Parties pour 2013. Il a indiqué que des simulations rétrospectives étaient en cours, mais qu'il faudrait plus de temps pour certains indicateurs. Le GT a convenu que ces simulations devraient être réalisées le plus rapidement possible et que les résultats de ces simulations devraient être communiqués aux membres en période intersessionnelle. Dès que les simulations rétrospectives seront achevées, le GT passera en revue la liste des indicateurs de statut et de tendance et il proposera l'élimination des indicateurs superflus.

Les présidents ont appelé BirdLife International à prendre part à l'élaboration d'un indicateur composite et alternatif du statut des espèces inscrites à l'ACAP, semblable à celui proposé par Szabo *et al.* 2012⁶ permettant des simulations rétrospectives pour l'année de ratification (2004), et pouvant être calculé séparément s'agissant (i) des premières espèces inscrites à l'ACAP (albatros de l'hémisphère sud, *Macronectes* et *Procellaria*), et (ii) de toutes les espèces actuellement inscrites à l'ACAP y compris le puffin des Baléares et les albatros du Pacifique Nord.

Le GT a appelé les responsables de sites à s'assurer que les informations contenues dans la base de données de l'ACAP reflètent l'existence des actuels programmes de biosécurité pour chaque site et des actuels programmes de suivi démographique et des populations afin que puissent être élaborés des indicateurs fiables.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) d'évaluer, en période intersessionnelle, l'applicabilité d'un ILR composite qui remplacerait/compléterait l'indicateur du statut des espèces inscrites à l'ACAP, et;
- (ii) d'encourager la présentation d'un rapport traitant de ce point lors de CC8.

⁶ Szabo *et al.* 2012. Adapting global biodiversity indicators to the national scale: A Red List Index for Australian birds. *Biological Conservation* 148: 61-68.

9. DIRECTIVES EN MATIÈRE DE BONNES PRATIQUES ET AUTRES RESSOURCES EN LIGNE

9.1 Mise à jour des directives existantes (Éradications et Méthodologies de recensement des albatros et des pétrels nichant en surface)

Les présidents ont indiqué que les lignes directrices en matière d'éradication seront actualisées d'ici la fin de l'année 2013 ; l'accent sera mis sur le suivi et l'atténuation de la mortalité des espèces non ciblées. Les enseignements que l'on a tirés des récentes opérations de largage d'appâts par voie aérienne sur les îles Macquarie, Henderson et de Géorgie du Sud (Islas Georgias del Sur) seront pris en compte. Anton Wolfaardt (R-U) a proposé d'actualiser les directives en matière de biosécurité afin de tenir compte des pratiques actuelles visant à limiter le risque de transfert d'agents pathogènes entre les colonies d'albatros présentes sur l'île d'Amsterdam, ainsi que de tout autre information pertinente découlant de la révision actualisée des pathogènes (Point 9.3 de l'ordre du jour).

9.2 Passage en revue des nouvelles orientations en matière de translocation

Igor Debski (Nouvelle-Zélande) a présenté un projet de directives en matière de bonnes pratiques s'agissant de la translocation des espèces de puffins et de pétrels qui nichent dans des terriers (GTSPC1 Doc 05) et Beth Flint (USA) a présenté des directives en matière de translocation des albatros et des pétrels nichant en surface, qui s'inspirent de la translocation des albatros à queue courte de Torishima (GTSPC1 Doc 06).

Le GT a convenu qu'il serait utile de fusionner ces deux documents et d'en faire un résumé concis. Le document serait mis à la disposition des non-spécialistes sur le site internet de l'ACAP. A cet effet, le GT a proposé de s'inspirer du GTSPC1 Doc 06 et de prendre aussi en considération les taxons qui nichent dans des terriers. Les présidents ont convenu de collaborer avec les participants intéressés afin de définir rapidement des objectifs pour le résumé et de rédiger le résumé en temps voulu pour CC8. Parmi les propositions de contenu figuraient la définition du terme "translocation", des exemples de réussites et un inventaire des principaux aspects à prendre en compte lors des translocations. Ce document inclurait également le puffin des Baléares qui a récemment été inscrit à l'Annexe 1 de l'ACAP.

9.3 Passage en revue des maladies qui frappent les espèces inscrites à l'ACAP

Reconnaissant l'importance de cette question, les vice-présidents ont convenu de collaborer pour actualiser le document qui passe en revue les parasites, les pathogènes et les maladies qui touchent les espèces inscrites à l'ACAP. Ce document, présenté lors de CC7 par Flavio Quintana (GT sur les sites de reproduction 4 / GT sur les statuts et les tendances 6), devrait être disponible sur le site internet de l'ACAP et servir de base à la mise à jour des directives en matière de biosécurité.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) d'enjoindre aux Parties d'actualiser et, le cas échéant, de développer et de mettre en œuvre des programmes pour les sites de reproduction de l'ACAP;

- (ii) d'appeler les membres à actualiser les bonnes pratiques de l'ACAP en matière d'éradication et de biosécurité afin de lutter efficacement contre la mortalité non ciblée et la transmission des maladies, et;
- (iii) de reconnaître les efforts qui ont été déployés par la Nouvelle-Zélande et les États-Unis en matière de techniques de translocation et d'encourager la NZ et les USA à rassembler et à harmoniser les bonnes pratiques en matière de translocation pour les espèces inscrites à l'ACAP;
- (iv) d'appuyer la mise à jour, d'ici à CC8, du document qui passe en revue les maladies afin d'y intégrer les dernières données fournies par la France.

10. COORDINATION DES BRACELETS EN PLASTIQUE

10.1 Passage en revue des progrès

Comme demandé lors de la réunion conjointe du Groupe de travail sur les sites de reproduction et du Groupe de travail sur les statuts et les tendances, le Secrétariat a créé des tableaux qui synthétisent la couleur et les codes alphanumériques des bracelets en plastique utilisés pour chaque espèce inscrite à l'ACAP. Ces tableaux contiennent, en outre, les coordonnées des autorités responsables auxquelles peuvent être fournis les détails concernant la récupération des bracelets métalliques. Ces tableaux contiennent des données fournies par la France et ils seront transmis aux membres du GT. Ceux-ci seront appelés à formuler des commentaires et à soumettre leurs données avant la fin de l'année 2013, avant que les tableaux ne soient publiés sur le site de l'ACAP.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) d'appuyer la révision et la mise au point d'un tableau qui présente succinctement les informations liées aux bracelets en plastique dont sont munies les espèces inscrites à l'ACAP, et qui est destiné à être publié sur le site de l'ACAP, et;
- (ii) d'encourager les Parties à fournir des détails concernant les bracelets en plastique afin d'enrichir le tableau de l'ACAP, et;
- (iii) d'appeler les Parties à fournir les coordonnées des bureaux nationaux en charge des bracelets afin qu'elles soient publiées sur le site internet de l'ACAP.

11. DIRECTIVES EN MATIERE DE RETRAIT DES HAMECONS

11.1 Passage en revue des projets de directives

Un guide illustrant les bonnes pratiques en matière de retrait des hameçons des albatros et des pétrels a été élaboré par le Secrétariat en période intersessionnelle, conjointement avec des membres du GTSPC et du GTCA. Bien qu'il existe déjà plusieurs guides illustrant des techniques de retrait, le guide de l'ACAP a pour objectif de présenter les bonnes pratiques s'appliquant directement aux espèces inscrites à l'ACAP; ce guide s'inspire des connaissances approfondies des membres des GT.

Le GT a débattu des améliorations à apporter au projet de directives ; ils se sont assuré que les mots choisis et les conseils techniques puissent s'appliquer à toute une série d'opérations de pêche. Le GT a convenu que les orientations seront actualisées après que GTSPC1 et GTCA5 ont apporté leur contribution. Elles seront ensuite finalisées et publiées sur le site internet de l'ACAP en période intersessionnelle.

11.2 Euthanasie : options

Jonathon Barrington (Australie) a soulevé la question de l'euthanasie des oiseaux grièvement blessés qui sont remontés à bord et que l'on ne peut pas relâcher (p.ex. aile brisée). On a débattu brièvement des implications juridiques de l'euthanasie d'espèces protégées, au cours d'opérations de pêche. Alors que le GT a estimé que l'ACAP devait dispenser des conseils en matière de récupération et de rétablissement des oiseaux blessés au cours d'opérations de pêche, il a estimé que l'ACAP ne devait délivrer aucun conseil en matière d'euthanasie des oiseaux de mer.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) d'appuyer la révision et la mise au point de lignes directrices en matière de retrait des hameçons en période intersessionnelle;
- (ii) d'encourager la traduction des lignes directrices en espagnol et en français ainsi que leur publication sur le site internet de l'ACAP, et;
- (iii) d'évaluer si les lignes directrices doivent être présentées sous la forme d'une fiche d'informations conjointe BirdLife/ACAP.

12. GUIDE D'IDENTIFICATION PHOTOGRAPHIQUE DES OISEAUX DE MER CAPTURES ACCIDENTELLEMENT

12.1 Discussion du projet de concept

Dans le cadre des efforts déployés pour harmoniser les données collectées par les ORGP s'agissant des captures accidentelles d'oiseaux de mer, l'ACAP a proposé d'élaborer un guide d'identification photographique destiné aux programmes d'observation. Nadeena Beck (Australie), conjointement avec Yukiko Inoue de l'Institut national de recherche sur les pêcheries en haute mer du Japon, a passé en revue les informations disponibles et a proposé une première version du guide d'identification (GTSPC5 Doc 14). Ce guide se concentre, en particulier, sur la taille et la forme du bec. Par ailleurs, une fiche synthétise les informations relatives à chaque espèce : photographies d'oiseaux morts, cartes de répartition et attributs distinctifs. On a souligné à quel point il est difficile d'identifier des albatros juvéniles, en particulier ceux du genre *Thalassarche*. Le groupe a félicité le groupe pour ses travaux. Le GT a formulé des recommandations destinées à améliorer le guide. On a également débattu de l'utilité des échantillons de tissus qui, après avoir subi une analyse génétique, permettent d'identifier précisément les taxons, leur sexe et, dans certains cas, leur provenance (groupe d'îles). On a également débattu du soutien que peut apporter

l'ACAP à cet égard. Le GT a souhaité recevoir davantage de matériel, y compris des photographies. Ces travaux ont bénéficié d'une contribution volontaire du gouvernement australien ainsi que des conseils de Paul Scofield et de Peter Ryan.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Le Groupe de travail recommande au Comité consultatif :

- (i) de soutenir les efforts déployés par le Secrétariat et les présidents visant à compléter le guide d'identification des oiseaux de mer en période intersessionnelle;
- (ii) d'encourager les présidents et le Secrétariat à développer des lignes directrices en matière de collecte et de conservation des échantillons de tissus prélevés sur des oiseaux de mer capturés accidentellement, et d'envisager la constitution d'une liste de métadonnées liées à ces collectes.
- (iii) d'encourager les membres et les observateurs à fournir des photographies et des informations pertinentes afin de faciliter l'élaboration de ce guide d'identification.

13. PASSAGE EN REVUE DES EVALUATIONS DE CAPTURES ACCIDENTELLES

13.1 Révision/mise à jour des évaluations de risques de captures accidentelles d'oiseaux de mer de la CCAMLR

Le Secrétaire exécutif a souligné que, à l'occasion d'une réunion organisée en 2011, le Comité scientifique de la CCAMLR (para. 4.15 du rapport SC-CCAMLR XXX) avait convenu que la révision périodique de la mortalité accidentelle et de la mise en œuvre des mesures de conservation liées aux mesures d'atténuation devrait être entreprise par le Secrétariat de la CCAMLR qui en ferait ensuite rapport au Comité scientifique. Le Comité scientifique a encouragé les Secrétariats de l'ACAP et de la CCAMLR à collaborer plus étroitement afin de s'assurer que, lorsque la CCAMLR demande à l'ACAP des informations en matière d'atténuation des captures accidentelles ou des données destinées à réviser les évaluations de risques de captures accidentelles, les requêtes soient formulées selon un calendrier permettant au groupe d'experts concerné de l'ACAP d'examiner ces requêtes. Cependant, le Secrétariat de la CCAMLR n'a pas codifié la manière de contacter l'ACAP.

Dans ces conditions, le GT a convenu qu'il est prématuré de décider si, et dans quelle mesure, l'ACAP doit prendre part à ce processus. D'une part, cela pourrait avoir des conséquences importantes en matière de ressources (les récentes évaluations des risques de captures accidentelles au sein des ORGP thonières étaient généralement des projets pluriannuels) et, d'autre part, toute réponse de l'ACAP, même de principe, devrait être conditionnée à une explication claire, de la part de la CCAMLR, du processus envisagé.

Compte tenu du fait que la CCAMLR continue de maintenir les captures accidentelles d'oiseaux de mer à un niveau extrêmement bas, le GT n'a pas compris pourquoi la CCAMLR juge utile de réviser son processus d'évaluation de risques.

Le GT a souligné que le Doc 18 soulève des questions intéressantes : dans quelle mesure les normes ISO en matière de gestion des risques peuvent-elles servir de cadres et de références pour les évaluations de risques de captures accidentelles menées par des organisations telles que la CCAMLR et les ORGP?

On a fait remarquer que le processus d'évaluation des risques de la CCAMLR avait été publié par Waugh et al (2008)⁷ et synthétisé par Croxall (2008)⁸. Le concept et les principes qui sous-tendent les évaluations de risques de captures accidentelles d'oiseaux de mer mises au point par la CCAMLR ont ensuite été repris par la plupart des ORGP qui les ont développés et affinés. Ces évaluations de risques ont été publiées, conjointement avec une évaluation des bonnes pratiques (Small et al. 2013)⁹, menée sous l'égide de l'ACAP.

13.2 Compte-rendu des captures accidentelles par les Parties

Anton Wolfaardt (UK) a indiqué que le Plan d'action de l'ACAP, prévoit d'analyser ultérieurement les données en matière de captures accidentelles; il a présenté un document qui synthétise les différentes options disponibles pour le cadre d'évaluation (GTCA Doc 16). La qualité spatio-temporelle des données en matière de captures accidentelles représente un problème important qui entrave les analyses.

Le GT a convenu que l'amélioration de la soumission et de l'analyse des données en matière de taux de captures accidentelles et d'efforts de pêche devrait constituer la priorité absolue. Lorsque suffisamment de données spatio-temporelles auront été collectées, il conviendra de déterminer la manière dont on les utilisera, conjointement avec les données de l'ACAP en matière de démographie des oiseaux de mer afin d'évaluer l'impact sur les populations.

13.3 Recours aux expériences létales pour évaluer l'efficacité des dispositifs d'atténuation

Igor Debski (Nouvelle-Zélande) a présenté un document décrivant un projet d'encadrement des évaluations d'expériences d'atténuation létales (GTSPC5 Doc 22). Récemment, des autorités locales néo-zélandaises ont refusé que soient menées des expériences létales en Nouvelle-Zélande. Le GT a reconnu que le recours à des expériences létales pouvait être controversé et que le projet de cadre pouvait servir de base dès lors qu'il s'agissait d'aborder cette question. Le cadre devra, néanmoins, être modifié afin de prendre en considération d'autres facteurs, tels que la taille de la population et le statut de conservation des espèces concernées.

⁷ Waugh SM, Baker GB, Gales R, Croxall JP. 2008. CCAMLR process of risk assessment to minimise the effects of longline fishing mortality on seabirds. *Marine Policy* 32:442-54.

⁸ Croxall JP. 2008. The role of science and advocacy in the conservation of Southern Ocean albatrosses at sea. *Bird Conservation International* 18: S13-S29.

⁹ Small, C., Waugh, S.M. and Phillips, R.A. 2013. The justification, design and implementation of Ecological Risk Assessments of the effects of fishing on seabirds. *Marine Policy* 37: 192-199.

On a fait remarquer que les récentes évaluations des risques qui pèsent sur les espèces d'oiseaux de mer victimes des programmes d'éradication destinés aux espèces étrangères envahissantes pourraient intéresser l'ACAP.

Le GT a déclaré que le GTCA5 Doc 22 représentait un premier pas important, mais que, à l'avenir, il faudrait consulter davantage les experts.

14. PASSAGE EN REVUE DES PROGRAMMES FINANCES PAR L'ACAP

14.1 Rapports d'évaluation

Le document CC7 Inf 01 décrit les cinq projets financés par l'ACAP en 2012 (total : AUD\$ 97,600) et présente les rapports des projets financés en 2010-2011. On a souligné que trois des huit projets financés en 2011 n'avaient pas été mis en œuvre ; ces projets ont probablement accaparé des fonds qui auraient pu être alloués à d'autres projets qui auraient pu être mis en œuvre. Certains projets n'ont pas été mis en œuvre en raison de retards imprévus et il faudrait décider de l'attitude à adopter vis-à-vis de ces projets. On a fait remarquer qu'il serait peut-être utile que le processus de soumission des projets s'enrichisse d'un critère de faisabilité.

14.2 Priorités en matière de financement pour 2013

Le document CC7 Doc 16 propose un calendrier prévoyant que les demandes de financement de projets de conservation et de détachement soient introduites deux fois tous les trois ans. Ce document aborde également d'autres points, tels que le conflit d'intérêts, les expériences létales, le degré de détail des propositions de projet et les retards au niveau de la mise en œuvre. Le Secrétariat a souligné le rôle des GT, chargés d'identifier les zones de recherche ou les projets prioritaires devant bénéficier d'un financement de base ou de subventions.

14.3 Nouveau modèle de hiérarchisation/financement des détachements

Le document CC Doc 10 propose des orientations en matière de développement des programmes de détachement; ces orientations prévoient que les détachements puissent avoir lieu ailleurs qu'à Hobart et que le Secrétariat coordonne la mise en œuvre des programmes de détachement conjointement avec le CC. Le Secrétaire exécutif a souligné à quel point les programmes de détachement sont importants pour l'ACAP; il a ajouté qu'il est essentiel que les GT identifient des projets de détachement viables.

15. INSCRIPTION DE NOUVELLES ESPÈCES À L'ANNEXE 1

15.1 Examen des critères de sélection des espèces candidates

Le GT a d'abord débattu des critères qui devraient être utilisés pour sélectionner de nouvelles espèces candidates à l'Accord (CC7 Doc 20). Le document original rédigé par Cooper & Baker (CC3 Doc 18) a servi de point de départ aux discussions sur les critères de sélection des espèces (statut de conservation mondial, inscription à la convention sur les espèces migratrices, tendances démographiques actuelles, taille des populations, degré

d'endémisme, nature migratoire, menaces terrestres, menaces de conservation en mer). Le processus actuel est répétitif : une Partie soumet une évaluation d'espèce semblable à celles disponibles sur le site de l'ACAP, les trois GT passent en revue l'évaluation et font part de leurs commentaires au CC et la RdP.

Le Secrétariat redoute que, si trop d'espèces sont candidates, les ressources déjà restreintes de l'Accord ne diminuent davantage. Le GT a reconnu qu'il est important d'envisager le recours à des critères autres que ceux énumérés dans CC3 Doc 18 (p. ex. la capacité de l'ACAP, par le biais d'actions multinationales, à procurer des avantages supplémentaires pouvant améliorer le statut des espèces candidates).

Le GT a conclu qu'il était important de réviser les critères en période intersessionnelle et de mettre au point un procédé d'examen clair des nouvelles espèces candidates à l'Accord. Il serait ainsi plus facile de conseiller et d'orienter la RdP et les Parties concernant la candidature de nouvelles espèces. On peut également débattre du retrait de certaines espèces, mais c'est un point qu'il faudrait aborder avec beaucoup d'attention.

15.2 Propositions d'inscription de nouvelles espèces à l'Annexe 1

Deux espèces sont candidates à l'Annexe 1.

Puffin à pieds roses, proposition du Chili (CC7 Doc 24)

Cette espèce se reproduit sur les îles Juan Fernandez et Mocha au large du Chili. La plupart des problèmes que rencontre cette espèce sont d'origine terrestre : espèces non indigènes qui rivalisent avec les puffins pour s'approprier l'habitat (lapins) ou qui s'en prennent aux adultes et aux jeunes puffins (rats et chiens), et la collecte de poussins par les habitants locaux. Le puffin à pieds roses migre vers les eaux côtières d'Amérique du Nord. Il est nécessaire d'évaluer l'impact des pêcheries sur son aire de répartition compte tenu du chevauchement important et du nombre significatif de décès le long de la côte péruvienne.

Le GT a reconnu que, au regard des critères énumérés dans CC7 Doc 20, cette espèce est fortement menacée. Par ailleurs, la plupart des États de l'aire de répartition sont déjà parties à l'ACAP. Le GT a fortement plaidé en faveur de l'inscription de cette espèce à l'Accord.

Pétrel des Galápagos, proposition de l'Équateur (CC7 Doc 25)

Cette espèce se reproduit sur plusieurs îles de l'archipel des Galápagos. Les populations sont probablement sur le déclin en raison des interactions avec les prédateurs non indigènes et de la culture des terres. Les pétrels des Galápagos sont répartis au sud-est de l'océan Pacifique ; le chevauchement avec les pêcheries est limité.

Plusieurs membres du GT ont fait remarquer que, au regard des critères énumérés dans CC3 Doc 18, cette espèce n'est pas fortement menacée, notamment parce qu'elle n'est pas victime de captures accidentelles dans les pêcheries. De plus, son inscription pourrait créer un précédent pour de nombreux autres pétrels *Pterodroma* spp. ayant un statut de conservation semblable. Le GT a donc exprimé des réserves quant à l'inscription du pétrel des Galápagos.

Le GT a débattu de CC7 Inf 04 qui actualise le statut de conservation de deux espèces méditerranéennes, le puffin cendré et le puffin Yelkouan, dont on pourrait également envisager l'inscription à l'ACAP. Le statut du puffin Yelkouan est passé de "quasi menacé" à "vulnérable" sur la Liste Rouge 2012 de l'UICN. Le groupe a reconnu que le puffin Yelkouan est confronté aux mêmes menaces que le puffin des Baléares; il est donc fort probable qu'il puisse être inscrit à l'Annexe 1. Pep Arcos (SEO) a indiqué que, bien que les populations de puffins Yelkouan soient plus larges que celles du puffin des Baléares, elles sont probablement plus victimes des captures accidentelles.

RECOMMANDATIONS AU COMITE CONSULTATIF :

Les Groupes de travail GTSPC et GTCA recommandent au Comité consultatif :

- (i) que le puffin à pieds roses reste prioritaire pour ce qui est de son inscription à l'Annexe 1 de l'Accord, en fonction du degré et des types de menaces auxquelles il est confronté;
- (ii) de prendre acte du fait que les GT ont estimé que le pétrel des Galápagos n'est pas un candidat prioritaire pour ce qui est de son inscription à l'Annexe 1 de l'Accord en raison de la nature des menaces qui pèsent sur lui et de ce que peut faire l'ACAP pour améliorer son statut de conservation; et;
- (iii) que les critères d'inscription de nouvelles espèces à l'Annexe 1 soient révisés en période intersessionnelle.

16. PASSAGE EN REVUE ET INFORMATIONS

16.1 Conférence internationale sur les albatros et les pétrels (août 2012)

Paul Sagar (Nouvelle-Zélande) a donné un aperçu de la 5e Conférence internationale sur les albatros et les pétrels (IAPC5) qui s'est tenue en Nouvelle-Zélande en août 2012 et à laquelle ont participé plus de 200 délégués. Les présentations ont couvert un large éventail de sujets, de la répartition en mer aux interactions avec les pêcheries en passant par la taxonomie, la réhabilitation et la translocation. Les espèces inscrites à l'ACAP étaient au centre des présentations orales et par affiches des recherches menées sur les espèces. Vingt-trois documents concernaient les albatros. Lors de la présentation finale de la conférence, on a fait mention des efforts déployés par l'ACAP au niveau international afin d'améliorer le statut de conservation des espèces menacées d'oiseaux de mer. Le GT a reconnu qu'IAPC5 avait été une réussite et a félicité les organisateurs pour leur travail.

16.2 Documents sur la conservation des espèces inscrites à l'ACAP

Un ouvrage rassemblant des informations sur le statut de conservation des albatros et des grands pétrels a été présenté, dans les grandes lignes, au GT. Cet ouvrage rédigé par plusieurs auteurs est destiné à informer succinctement des derniers développements en matière de taxonomie, répartition, tendances démographiques et menaces (en mer et sur terre) pour 29 des 30 espèces inscrites à l'ACAP. Cet ouvrage est destiné à être publié dans une revue scientifique spécialisée et il sera présenté au CC8 sous la forme d'un document d'information.

16.3 Passage en revue de la publication/diffusion en ligne de documents des GT

Le Secrétariat a présenté CC7 Doc 21 qui passe en revue les options disponibles pour résoudre les problèmes relatifs à la publication sur le site de l'ACAP de documents présentés lors de réunions des GT afin de ne pas compromettre la publication de ces documents dans des revues révisées par des pairs. On a convenu qu'il est important de s'assurer que les informations présentées à l'ACAP pour examen sont aussi transparentes que possible et de s'assurer que les documents qui sont présentés ne se limitent pas aux travaux déjà publiés. Le GT a convenu qu'une grande flexibilité pourrait être maintenue si les auteurs avaient la possibilité de demander que : 1) une clause de non-responsabilité ACAP apparaisse en première page des documents ; et /ou 2) les documents soient publiquement accessibles sur le site de l'ACAP; ou 3) les documents soient accessibles sur le site de l'ACAP uniquement au moyen d'un mot de passe (seul un résumé serait publiquement accessible sur le site internet). L'accès aux documents préalablement publiés et présentés à l'ACAP pour examen pourrait également être restreint (mot de passe) afin de se conformer aux exigences en matière de droits d'auteur.

16.4 Recherches actuelles ou récentes sur les espèces inscrites à l'ACAP

Le GT a convenu que les documents qui ont été présentés et qui fournissent des informations de contexte peuvent être inscrits à la liste des documents d'information, à la discrétion des présidents, afin que, lors des prochaines réunions, les débats ne dévient pas des points spécifiques à l'ordre du jour. A ce titre, ces documents ne devraient pas faire l'objet d'un examen minutieux lors de la réunion.

17. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL

Le projet de programme de travail du nouveau groupe de travail pour la période 2012-2015 est repris dans à l'**ANNEXE 4**.

RECOMMANDATION AU COMITE CONSULTATIF :

- (i) Le Comité consultatif est appelé à tenir compte des tâches identifiées dans son programme de travail.

18. RAPPORT AU CC7

RECOMMANDATION AU COMITE CONSULTATIF :

Un rapport devra être soumis au Comité consultatif pour examen.

19. AUTRES ELEMENTS DE CONSIDERATION

Le Deuxième Congrès mondial sur les oiseaux de mer, organisé sous l'égide de l'Union mondiale pour les oiseaux de mer (WSU) et accueilli par le Groupe africain pour les oiseaux de mer, se tiendra du 12 au 16 octobre 2015 à Cape Town, en Afrique du Sud. On a suggéré que l'ACAP et ses Groupes de travail collaborent avec la WSU afin de s'assurer que les travaux de l'ACAP seront présentés de manière optimale.

20. OBSERVATIONS FINALES

Les présidents et vice-présidents du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation ont remercié les membres et les observateurs pour leurs précieuses contributions lors de la réunion et de la rédaction du rapport ainsi que le Directeur scientifique de l'ACAP, Wieslawa Misiak, pour sa diligence et son implication lors des travaux du Groupe de travail en période intersessionnelle et au cours de la réunion. Le groupe a remercié les présidents et les vice-présidents pour leur travail, qui fait progresser les objectifs du GT et de l'Accord.

21. REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les membres du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation ainsi que les observateurs, le Secrétariat de l'ACAP et les responsables de l'ACAP car ils font progresser les travaux du GTSPC. Le GT est extrêmement reconnaissant à la délégation française d'avoir mis d'excellentes installations à sa disposition pour la réunion. Nous remercions également Juan Pablo Seco Pon et Mathilde Huon pour leur aide technique lors de la réunion. Nous remercions chaleureusement les interprètes Alexandra Borghese, Claire Garteiser, Sandra Hale et Roslyn Wallace pour leurs services.

ANNEXE 1. LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION ET DES MEMBRES DU GTSPC QUI ETAIENT ABSENTS

PARTICIPANTS A LA REUNION

PCSWG Members	
Javier Arata	Instituto Antartico Chileno (INACH), Chile
José Manuel (Pep) Arcos	SEO/BirdLife
Rob Crawford	Department of Environmental Affairs, South Africa
John Croxall	BirdLife International
Igor Debski	Department of Conservation, New Zealand
Karine Delord	Centre national de la recherche scientifique (CNRS), France
Elizabeth Flint	U.S. Fish and Wildlife Service, United States of America
Rosemary Gales (Convenor)	Department of Primary Industries, Parks, Water and the Environment (Tasmania), Australia
Richard Phillips (Convenor)	British Antarctic Survey (BAS), United Kingdom and Scientific Committee on Antarctic Research (SCAR)
Flavio Quintana (Vice-convenor)	National Research Council of Argentina (CONICET), Argentina
Paul Sagar	NIWA, New Zealand
Cleo Small	BirdLife International
Mark Tasker	Joint Nature Conservation Committee (JNCC), United Kingdom
Henri Weimerskirch (Vice-convenor)	Centre national de la recherche scientifique (CNRS), France
Anton Wolvaardt	Joint Nature Conservation Committee (JNCC), United Kingdom
Advisory Committee Members	
Jonathon Barrington	Australia
Marco Favero	Advisory Committee Chair
Germán Proffen	Argentina
Marcelo Garcia Alvarado	Chile
Observers	
Jorge Azocar	Instituto de Fomento Pesquero, Chile
Christophe Barbraud	Centre national de la recherche scientifique (CNRS), France
Nigel Brothers	Humane Society International
Charles Cheng	Chinese Wild Bird Federation
Martin Cryer	Ministry for Primary Industries, New Zealand
Johannes de Goede	Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, South Africa
Neil Klaer	Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO), Australia
Fabrice Le Bouard	Terres Australes et Antarctiques Françaises (réserve naturelle)
Azwianewi Makhado	Department of Environmental Affairs, South Africa

Cedric Marteau	Terres Australes et Antarctiques Françaises
Ed Melvin	Washington Sea Grant, University of Washington, United States of America
Thierry Micol	LPO, France
Gabriela Navarro	Dirección Nacional de Planificación Pesquera – Subsecretaría de Pesca y Acuicultura, Argentina
Graham Robertson	Australian Antarctic Division, Australia
Geoff Tuck	Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO), Australia
Secretariat	
Wiesława Misiak	Science Officer
Warren Papworth	Executive Secretary
Juan Pablo Seco Pon	AC7 Staff
Mathilde Huon	AC7 Staff
Interpreters	
Alexandra Borghese	OnCall Interpreters and Translators
Claire Garteiser	OnCall Interpreters and Translators
Sandra Hale	OnCall Interpreters and Translators
Roslyn Wallace	OnCall Interpreters and Translators

MEMBRES DU GTSPC ABSENTS

PCSWG Members not attending PCSWG1	
Leandro Bugoni	Universidade Federal do Rio Grande (FURG), Brazil
Sebastien Descamps	Nowegian Polar Institute, Norway
Hiroshi Hasegawa	Toho University, Japan
Gustavo Jiménez-Uzcátegui	Charles Darwin Foundation, Ecuador
Ken Morgan	Environment Canada, Canada
Daniel Oro	Grupo d'Ecologia de Poblacions, IMEDEA (CSIC-UIB), Spain
Carlos Zavalaga	University of Nagoya, Japan

ANNEXE 2. SPECIALISTES ET ECHEANCIER POUR LA REVISION DES EVALUATIONS D'ESPECES

Species	Specialists (Provisional TBC)	
Amsterdam Albatross	<i>Henri Weimerskirch</i>	
Antipodean Albatross	<i>Kath Walker</i>	<i>Graeme Elliott</i>
Tristan Albatross	<i>Richard Cuthbert</i>	<i>John Cooper</i>
Southern Royal Albatross	<i>Paul Sagar</i>	<i>Igor Debski</i>
Wandering Albatross	<i>Richard Phillips</i>	<i>Henri Weimerskirch</i>
Northern Royal Albatross	<i>Paul Scofield</i>	<i>Igor Debski</i>
Southern Giant Petrel	<i>Flavio Quintana</i>	<i>John Cooper</i>
Northern Giant Petrel	<i>Flavio Quintana</i>	<i>Richard Phillips</i>
Short-tailed Albatross	<i>Beth Flint</i>	
Laysan Albatross	<i>Beth Flint</i>	
Waved Albatross	<i>Kate Huyvaert</i>	<i>Gustavo Jiménez-Uzcátegui</i>
Black-footed Albatross	<i>Beth Flint</i>	
Sooty Albatross	<i>Henri Weimerskirch</i>	<i>Rob Crawford</i>
Light-mantled Albatross	<i>Richard Phillips</i>	<i>Rosie Gales</i>
White-chinned Petrel	<i>Richard Phillips</i>	<i>Christophe Barbraud</i>
Grey Petrel	<i>John Cooper</i>	<i>Peter Ryan</i>
Spectacled Petrel	<i>Peter Ryan</i>	<i>John Cooper</i>
Black Petrel	<i>Biz Bell</i>	<i>Igor Debski</i>
Westland Petrel	<i>Sue Waugh</i>	<i>Igor Debski</i>
Buller's Albatross	<i>Paul Sagar</i>	<i>Igor Debski</i>
Indian Yellow-nosed Albatross	<i>Henri Weimerskirch</i>	<i>Christophe Barbraud</i>
Shy Albatross	<i>Rosie Gales</i>	<i>Rachael Alderman</i>
Atlantic Yellow-nosed Albatross	<i>Peter Ryan</i>	<i>Richard Cuthbert</i>
Grey-headed Albatross	<i>Richard Phillips</i>	<i>Javier Arata</i>
Chatham Albatross	<i>Paul Scofield</i>	<i>Igor Debski</i>
Campbell Albatross	<i>Paul Sagar</i>	<i>David Thompson</i>
Black-browed Albatross	<i>Anton Wolfaardt</i>	<i>Javier Arata</i>
Salvin's Albatross	<i>Paul Sagar</i>	<i>Igor Debski</i>
White-capped Albatross	<i>Dave Thompson</i>	<i>Barry Baker</i>

Species Assessment Panel		
Richard Phillips	Rosie Gales	John Cooper
Henri Weimerskirch	Flavio Quintana	Cleo Small

Échéancier - 2013-2014
30 août 2013 – Le directeur scientifique transmet les évaluations en anglais aux réviseurs avec les chiffres mis à jour en matière de populations
28 février 2014 – Les réviseurs renvoient les évaluations au Directeur scientifique (modifications dans le texte) - présentation au comité
30 juin 2014 – Le comité termine la révision, envoie le document au Directeur scientifique, les mises à jour sont publiées sur le site internet
Les documents doivent être traduits le plus rapidement possible après avoir été révisés

ANNEXE 3. DERNIERES MISES À JOUR DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Tel que présentées par les Parties le 29 avril 2013. Les cases grises indiquent qu'aucune nouvelles donnée n'a été fournie depuis CC6 (pas collectée ou pas disponible)

Jurisdiction	Species	Latest population data
Antarctic	<i>Macronectes giganteus</i>	22-Feb-13
Argentina	<i>Macronectes giganteus</i>	4-Apr-13
Australia	<i>Diomedea exulans</i>	1-Mar-13
Australia	<i>Macronectes halli</i>	14-Feb-13
Australia	<i>Macronectes giganteus</i>	1-Mar-13
Australia	<i>Procellaria cinerea</i>	1-Mar-13
Australia	<i>Phoebetria palpebrata</i>	17-Apr-13
Australia	<i>Thalassarche cauta</i>	4-Apr-13
Australia	<i>Thalassarche melanophris</i>	17-Apr-13
Australia	<i>Thalassarche chrysostoma</i>	17-Apr-13
Chile	<i>Macronectes giganteus</i>	5-Jul-11
Chile	<i>Thalassarche melanophris</i>	30-Apr-13
Chile	<i>Thalassarche chrysostoma</i>	23-Feb-13
Disputed	<i>Diomedea exulans</i>	13-Feb-13
Disputed	<i>Macronectes halli</i>	13-Feb-13
Disputed	<i>Macronectes giganteus</i>	26-Feb-13
Disputed	<i>Phoebastria albatrus</i>	2-Mar-10
Disputed	<i>Phoebastria nigripes</i>	7-Dec-09
Disputed	<i>Phoebetria palpebrata</i>	29-Jun-12
Disputed	<i>Procellaria aequinoctialis</i>	23-Mar-10
Disputed	<i>Thalassarche melanophris</i>	25-Jan-13
Disputed	<i>Thalassarche chrysostoma</i>	29-Jun-12
Ecuador	<i>Phoebastria irrorata</i>	20-Apr-13
France	<i>Diomedea amsterdamensis</i>	8-Feb-10
France	<i>Diomedea exulans</i>	14-Sep-12
France	<i>Macronectes halli</i>	24-Feb-11
France	<i>Macronectes giganteus</i>	24-Feb-11
France	<i>Procellaria cinerea</i>	25-Mar-10
France	<i>Phoebetria palpebrata</i>	24-Feb-11
France	<i>Phoebetria fusca</i>	29-Aug-12
France	<i>Procellaria aequinoctialis</i>	16-Mar-10
France	<i>Thalassarche carteri</i>	2-Mar-10
France	<i>Thalassarche melanophris</i>	5-Apr-11
France	<i>Thalassarche chrysostoma</i>	18-Jan-10
France	<i>Thalassarche salvini</i>	24-Feb-10
Japan	<i>Phoebastria albatrus</i>	7-Feb-13
Japan	<i>Phoebastria immutabilis</i>	31-Oct-11
Japan	<i>Phoebastria nigripes</i>	7-Feb-13

Mexico	<i>Phoebastria immutabilis</i>	27-Feb-13
Mexico	<i>Phoebastria nigripes</i>	27-Feb-13
New Zealand	<i>Diomedea antipodensis</i>	20-Feb-13
New Zealand	<i>Diomedea epomophora</i>	30-Jan-13
New Zealand	<i>Diomedea sanfordi</i>	20-Feb-13
New Zealand	<i>Macronectes halli</i>	21-Feb-13
New Zealand	<i>Procellaria cinerea</i>	3-Apr-11
New Zealand	<i>Procellaria westlandica</i>	17-Jan-13
New Zealand	<i>Phoebetria palpebrata</i>	20-Feb-13
New Zealand	<i>Procellaria parkinsoni</i>	23-Dec-12
New Zealand	<i>Procellaria aequinoctialis</i>	12-Jul-12
New Zealand	<i>Thalassarche bulleri</i>	30-Jan-13
New Zealand	<i>Thalassarche eremita</i>	19-Dec-11
New Zealand	<i>Thalassarche carteri</i>	18-Jan-10
New Zealand	<i>Thalassarche melanophris</i>	25-Mar-10
New Zealand	<i>Thalassarche chrysostoma</i>	4-Apr-11
New Zealand	<i>Thalassarche salvini</i>	11-Sep-12
New Zealand	<i>Thalassarche steadi</i>	17-Jan-13
New Zealand	<i>Thalassarche impavida</i>	9-Mar-10
South Africa	<i>Diomedea exulans</i>	7-Mar-13
South Africa	<i>Macronectes halli</i>	7-Mar-13
South Africa	<i>Macronectes giganteus</i>	7-Mar-13
South Africa	<i>Procellaria cinerea</i>	16-Mar-10
South Africa	<i>Phoebetria palpebrata</i>	7-Mar-13
South Africa	<i>Phoebetria fusca</i>	7-Mar-13
South Africa	<i>Procellaria aequinoctialis</i>	7-Mar-13
South Africa	<i>Thalassarche carteri</i>	6-Jan-10
South Africa	<i>Thalassarche chrysostoma</i>	7-Mar-13
Spain	<i>Puffinus mauretanicus</i>	10-Aug-12
United Kingdom	<i>Diomedea dabbenena</i>	24-Oct-12
United Kingdom	<i>Macronectes giganteus</i>	25-Oct-12
United Kingdom	<i>Procellaria cinerea</i>	25-Oct-12
United Kingdom	<i>Procellaria conspicillata</i>	28-Oct-11
United Kingdom	<i>Phoebetria fusca</i>	25-Oct-12
United Kingdom	<i>Thalassarche chlororhynchos</i>	25-Oct-12
USA	<i>Phoebastria albatrus</i>	2-Feb-13
USA	<i>Phoebastria immutabilis</i>	13-Feb-13
USA	<i>Phoebastria nigripes</i>	13-Feb-13

ANNEXE 4. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL 2013-2015 DU COMITE CONSULTATIF

2. Information on status, trends and breeding sites							
	Topic/Task	Responsible group	Timeframe	Resources			Action detail
				Time	Funds for AC	Grant/core	
2.1	<i>Establish Population and Conservation Status Working Group membership</i>	<i>Parties with assistance of Convenors</i>	<i>Ongoing</i>				Completed. Provide further considerations of the role and participation of members.
2.2	Consider gaps in population, tracking, breeding site management, threats and regulatory protection data submitted to ACAP; request any outstanding data and incorporate changes	PaCSWG, Science Officer	2013-2015	8 weeks p.a.	AUD 0		Parties to provide new or outstanding data each year. Science officer to issue reminders in June each year.
2.3	Improve data portal structure and queries.	Science Officer, Convenors	2013-2015	12 weeks p.a.	AUD 15,000		Science Officer to facilitate modification and improvements of database as required
2.4	Review and refine standardised queries and outputs for analysis and interpretation	Science Officer, Convenors	2013-2015	3 weeks p.a.	AUD 5,000		Priority for refining queries and outputs. Outputs to be performed 3 months after each AC if required and 3 months before next AC.
2.5	<i>Accurately assess and update global population trends</i>	<i>PaCSWG Convenors, data holders, Science Officer and BirdLife International, other experts as required</i>	<i>By end 2014</i>	<i>3 weeks</i>	<i>AUD 5,000</i>		<i>May require further data portal updates. Progress the assessment of global population trends. Consider alternative approaches as required.</i>

	Review ACAP performance indicators relevant to populations and tracking data	PaCSWG Convenors, Science Officer and BirdLife International	2013-2015	3 weeks			Date stamp input parameters as far as practicable, hindcast to 2004, and assess indicators at AC8. Consider tracking data indicators, consider composite RLI index options
2.6	Update ACAP Species Assessments	PaCSWG Convenors, members, Science Officer, experts, BirdLife International (maps)	2013-2015	6 weeks p.a.	AUD \$4000 for BLI		Updated by AC8 with a 3-year working plan for future updates and reviews. Update maps.
2.7	Translate updates to Species Assessments and ACAP guidelines into Spanish and French.	Science Officer, Spanish and French speaking Parties	2013-2015		AUD 15,000		No costs if translation can be undertaken in kind by Spanish and French speaking Parties. Minimal costs (\$250 per assessment) budgeted to assist in translation
2.8	Identify priority species or populations for monitoring of numbers, trends and demography	PaCSWG, Science Officer	2013-2015	2 weeks p.a.	AUD 0		Review and update priorities and reflect on progress against priorities and provide reports to each AC.
	Review, refine and standardise criteria to include new species on Annex 1.	PaCSWG Convenors and Members, Science Officer,	By AC8	1 week p.a.			Document for consideration at AC8
2.9	Review availability of albatross and petrel tracking/distribution data to ensure representativeness of species/age classes. Prioritise gaps and encourage studies to fill gaps.	PaCSWG, AC, Science Officer and BirdLife International	2013-2015	1 week p.a.	AUD 5,000		Review status at AC8
2.10	Identify priority species or populations for conservation actions	PaCSWG, Science Officer	2013-2015	2 week p.a.	AUD 0		Review at AC8.

2.11	Review progress and prioritise the threats to breeding sites and identify gaps in knowledge	PaCSWG, Science Officer	2013-2015	1 week p.a.	AUD 0		Annual updating of priorities by Parties, re-run prioritisation as required. Include Balearic shearwater in terrestrial prioritisation
	Review existing, and advise on new NPAs for ACAP species	PaCSWG, Parties	2013-2015				Amsterdam Albatross (France), Southern Giant Petrel (Argentina), Balearic Shearwater (Spain)
2.12	Develop, review and update best-practice guidelines to mitigate selected threats to breeding sites (including updates for eradication and biosecurity protocols)	PaCSWG members, Science Officer	2013-2015	3 weeks p.a.	AUD \$500		Update eradication guidelines by AC8. Translate updated document. Update biosecurity guidelines to ensure adequate for disease issues.
	Develop a translocation best practice guidelines for ACAP species	PaCSWG, Lead NZ and US	2013-2015				Document to be presented at AC8
2.13	Develop best-practice guidelines for monitoring of numbers and trends	PaCSWG, Lead UK, Science Officer	By MoP4, AC7	4 weeks	AUD 0 ???		Production of two documents (<i>one by MoP4, other by AC7</i>). Do we need funds to translate ?
2.14	Review evidence for impacts of pathogens and parasites on ACAP species and effectiveness of mitigation measures	PaCSWG, Science Officer, Lead Argentina and France	By AC8	4 weeks	AUD 0		Update review of pathogens and parasites. Consider need for input from pathologists and wildlife vets. Document for AC8
	Parties urged to update database/develop/implement biosecurity plans for ACAP breeding sites	Members, PaCSWG, Science Officer	Ongoing	1 week			Ongoing
	Develop best-practice dehooking guidelines	PCSWG, SBWG members, Secretariat,	By AC8	2 weeks	\$5000		Document at AC8, funds required for graphic design and translation

	Progress ID guide for bycaught seabirds, including catalogue of biological samples and best practice guidelines for acquisition of tissue samples for genetic analyses	PCSWG, SBWG.TWG,, Secretariat,	By AC8	3 weeks	\$?????		Draft document for AC8
2.15	Post web links on biological sampling guidelines following disease outbreaks	Science Officer, PaCSWG	2013-2015	1 day	AUD 0		PCSWG members to provide links/material. Ongoing.
2.16	<i>Produce centralised catalogue of plastic rings used on ACAP species and contact list, and addresses of ringing authorities</i>	<i>Science Officer, PaCSWG, Lead France?</i>	<i>By 2013?4</i>	<i>1 week</i>	<i>AUD 0</i>		<i>A summary table will be provide by the Science Officer. Parties will check gaps and update by AC8.</i>
2.17	Provide reports on activities to AC meetings	PaCSWG, Science Officer	As needed	12 weeks	AUD 0		

ANNEXE 5. DECLARATION DE L'ARGENTINE

« La Delegación Argentina a la Séptima Reunión del Comité Asesor del Acuerdo sobre la Conservación de Albatros y Petreles (ACAP) presenta sus atentos saludos a la Secretaría del Acuerdo y en relación a los documentos presentados por el Reino Unido SBWG5 Doc 07 y Doc 08 y PCSWG1 Doc 14, se recuerda que la República Argentina al ratificar el Acuerdo sobre Albatros y Petreles rechazó la pretendida extensión territorial del mismo efectuada por el Reino Unido a las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur por constituir dichas islas y los espacios marítimos circundantes parte integrante del territorio nacional argentino.

El Gobierno argentino rechaza las referencias a pretendidas autoridades de las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y que se presente a los mencionados archipiélagos detentando un status internacional que no poseen.

La presencia británica en dichos archipiélagos y sus espacios marítimos circundantes constituye una ocupación ilegítima y es rechazada por la República Argentina, al igual que cualquier acto unilateral emanado de aquélla.

El Gobierno argentino también rechaza toda referencia a los mencionados archipiélagos, y los sitios geográficos en ellos contenidos, con una toponimia que la Argentina no reconoce.

La República Argentina reafirma sus derechos de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, que son parte integrante del territorio nacional argentino y que, estando ilegítimamente ocupadas por el Reino Unido, las mismas son objeto de una disputa de soberanía entre ambos países, que ha sido reconocida por las Naciones Unidas.

La Delegación Argentina a la Séptima Reunión del Comité Asesor del Acuerdo sobre la Conservación de Albatros y Petreles (ACAP) reitera a la Secretaría del Acuerdo las expresiones de su consideración más distinguida.

La Rochelle, 29 de abril de 2013. »

ANNEXE 6. DECLARATION DU ROYAUME-UNI

“The UK Delegation to the Seventh Meeting of the Advisory Committee for Agreement on the Conservation of Albatrosses and Petrels (ACAP) presents its compliments to the Agreement Secretariat. In response to the intervention from the Republic of Argentina, the United Kingdom has no doubt about its sovereignty over the Falkland Islands and South Georgia and the South Sandwich Islands and the surrounding maritime areas of both Territories.

The Republic of Argentina continues to extend the geographical area under dispute to include South Georgia and South Sandwich Islands (SGSSI). The United Nations has never issued any resolutions referencing a sovereignty dispute over SGSSI. The Government of the United Kingdom and Northern Ireland attaches great importance to the principle of self-determination as set out in Article 1.2 of the Charter of the United Nations and Article 1 of the International Covenant on Civil and Political Rights. That fundamental principle underlies our position on the Falkland Islands – it is a universal right for all peoples. There can be no negotiations on the sovereignty of the Falkland Islands unless and until such time as the islanders so wish. The recent result of the Falkland Islands referendum on their political status has clearly expressed to the international community the wishes of the people who live there to maintain their relationship with the United Kingdom as a British Overseas Territory.

The democratically elected representatives of the Falkland Islands continue to express their own views at the United Nations, most recently immediately following the referendum result in March this year. At a session of the UN Decolonisation Committee in June 2012 they asked the Committee to recognise that they, like any other people, were entitled to exercise the right of self-determination. They reiterated the historical facts that the Falkland Islands had no indigenous people, and that rather than representing an ‘illegal occupation’ no civilian population was removed prior to the decedents of the current population settling on the islands over eight generations ago. They confirmed that they are and have been the only people of the Falkland Islands and they did not wish for any change in their status.

Furthermore, the United Kingdom rejects any use or application of toponymy other than that applied to the Falkland Islands by the people and Government of the Falkland Islands.”

ANNEXE 7. DECLARATION SUPPLEMENTAIRE DE L'ARGENTINE



*Embajada de la
República Argentina*

La Delegación Argentina a la Séptima Reunión del Comité Asesor del Acuerdo sobre la Conservación de Albatros y Petreles (ACAP) presenta sus atentos saludos a la Secretaria del Acuerdo y desea referirse a la nota británica contenida en el Anexo 11 y 6 del informe del Grupo de Trabajo sobre Captura Incidental y aquél de Estado de Población y Conservación, respectivamente, y en la que el Reino Unido hace alusión a la disputa de soberanía que sostiene con la Argentina sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur, y los espacios marítimos circundantes.

Al respecto, cabe destacar que la existencia de la disputa de soberanía denominada en el ámbito de Naciones Unidas como la "Cuestión de las Islas Malvinas" fue reconocida en las resoluciones 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21, 41/40, 42/19 y 43/25 de su Asamblea General, así como en aquellas adoptadas por el Comité Especial de Descolonización.

La existencia de la controversia entre la Argentina y el Reino Unido como así también su ámbito espacial, que necesariamente incluye los tres archipiélagos del Atlántico Sur nombrados y los espacios marítimos circundantes, fueron reconocidos por el Reino Unido al suscribir las Declaraciones Conjuntas de Madrid en 1989 y 1990.

La República Argentina recuerda que la Resolución 2.9, adoptada por la segunda reunión de las Partes del Acuerdo sobre la Conservación de Albatros y Petreles (ACAP) en base a un proyecto acordado entre la Argentina y el Reino Unido, refiere a la "nomenclatura sobre territorios en controversia" e incluye a los archipiélagos precedentemente citados. Dicha Resolución, aprobada por consenso, dispone que para la presentación de documentación respecto de las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur, la Secretaria del ACAP y los otros órganos del Acuerdo emplearán, para los tres archipiélagos comprendidos en la disputa de soberanía, la doble nomenclatura en los siguientes términos:

- a) En los textos en inglés: "Falkland Islands (Islas Malvinas)"; "South Georgia and the South Sandwich Islands (Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur)".
- b) En los textos en español: "Islas Malvinas (Falkland Islands)"; "Islas Georgias del Sur e Islas Sanwich del Sur (South Georgia and the South Sandwich Islands)".

Asimismo, en diversos foros regionales e internacionales, tales como la CELAC, UNASUR, MERCOSUR y la Cumbre ASA se han adoptado declaraciones en las que se reconocen los legítimos derechos argentinos en la disputa de soberanía con el Reino Unido sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sanwich del Sur, y los espacios marítimos circundantes.



*Embajada de la
República Argentina*

La presencia británica en los archipiélagos aludidos y los espacios marítimos circundantes constituye una ocupación ilegítima del territorio argentino. Los hechos históricos que fundamentan la posición argentina han sido reiteradamente expuestos por nuestro país en el ámbito de las Naciones Unidas. Se adjuntan dos breves documentos que fueron circulados en dicha organización recientemente.

La Argentina propone al Reino Unido que en lugar de procurar refutar los hechos históricos cuya ocurrencia ya ha admitido y cuyas consecuencias también conoce, honre su compromiso y reanude de inmediato las negociaciones con la Argentina relativas a la Cuestión de las Islas Malvinas. Si así lo hiciera, estaría actuando lícita y responsablemente, de conformidad con las obligaciones que sobre él recaen en su calidad de miembro de las Naciones Unidas.

La realización de una votación entre los ciudadanos británicos que residen en las Islas Malvinas en nada altera aspecto alguno de la Cuestión de las Islas Malvinas, la cual continúa irresuelta como resultado de la contumacia del Gobierno británico a cumplir con la obligación que el derecho internacional le impone de resolver pacíficamente la controversia mediante la reanudación de las mencionadas negociaciones bilaterales.

El Gobierno Argentino rechaza toda referencia a pretendidas autoridades de las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur, que se presente a los mencionados archipiélagos detentando un status internacional que no poseen, así como todo otro acto unilateral emanado de dicha ocupación.

En efecto, quienes peticionan ante el Comité Especial de Descolonización lo hacen en tal carácter, y como ocurre en el caso de otros territorios no autónomos bajo tratamiento del Comité, expresan su visión. Esta es tenida en cuenta por los Estados miembros del órgano para adoptar la resolución sobre la Cuestión de las Islas Malvinas, que año a año solicita al Reino Unido y la Argentina que reanuden las negociaciones bilaterales para poner fin, lo antes posible, a la mencionada disputa.

El Gobierno argentino reafirma una vez más los imprescriptibles derechos de soberanía de la República Argentina sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, los cuales son parte integrante de su territorio nacional.



John McEwen House, 7 National Circuit, Barton ACT-2600 Tel.: (612) 6273-9111 Fax: (612) 6273-0500
P.O. Box 4835, Kingston ACT 2604 www.argentina.org.au Email: info@argentina.org.au

La Cuestión de las Islas Malvinas

ANTECEDENTES HISTÓRICOS

Las Islas Malvinas fueron descubiertas en 1520 por integrantes de la expedición de Magallanes. A pesar de haber sido denominadas en la cartografía europea con diversos nombres, siempre quedaron dentro de los espacios bajo control efectivo de las autoridades españolas.

Las Bulas Pontificias y el Tratado de Tordesillas de 1494 son los primeros instrumentos que reflejan los títulos de España de acuerdo con el derecho internacional de la época. Toda la región austral de América, con sus costas, mares e islas, quedó indiscutiblemente preservada bajo la soberanía española a través de los diversos tratados suscritos en este período, como el Tratado "Americano" de 1670, entre España e Inglaterra.

La Paz de Utrecht, firmada en 1713, aseguró la integridad de las posesiones de España en América del Sur y confirmó su exclusividad de navegación en el Atlántico Sur. Inglaterra aceptó dichas cláusulas como signataria de los acuerdos de Utrecht y de tratados posteriores del siglo XVIII que lo ratificaban.

En 1749, España se enteró de un proyecto británico para establecerse en las Islas Malvinas y protestó firmemente ante el Reino Unido, cuyo gobierno desistió de llevarlo a cabo. En 1764 fue Francia la que manifestó interés en las Islas Malvinas creando un establecimiento al que denominó "Port Louis" en la Isla Soledad. España se opuso enérgicamente y obtuvo el reconocimiento de Francia de los derechos españoles a las islas, la desocupación del archipiélago y su entrega formal a las autoridades españolas.

Poco después de la instalación francesa, el Reino Unido volvió a manifestar sus intenciones de apropiarse de las Islas, esta vez a través de una expedición que llegó clandestinamente al archipiélago y levantó un pequeño fuerte que llamaron "Port Egmont", en una isla situada al oeste de la Gran Malvina. Pese al secreto de la operación, España tuvo conocimiento de ello, protestó insistentemente y, como no obtuvo una respuesta aceptable en 1770, expulsó a sus ocupantes.

Los dos países estuvieron al borde de la guerra, llegándose en 1771 a un acuerdo plasmado en dos Declaraciones: una Declaración por la que España restituía a los británicos "Port Egmont" haciendo reserva expresa de su soberanía sobre la totalidad del archipiélago de las Islas Malvinas y una Aceptación de la Declaración en la que Gran Bretaña guardaba silencio acerca de la reserva de derechos

española. Como parte del acuerdo se convino que los ingleses se retirarían de "Port Egmont" a breve plazo, lo que efectivamente ocurrió en 1774.

Desde entonces las autoridades españolas con asiento en Puerto Soledad continuaron ejerciendo su jurisdicción y control sobre la totalidad del archipiélago. En 1790, con la firma del tratado de San Lorenzo de El Escorial, Gran Bretaña se comprometió a no formar ningún establecimiento en las costas tanto orientales como occidentales de América Meridional ni en las islas adyacentes ya ocupadas por España, cual era el caso de las Malvinas.

A partir de la Revolución de Mayo de 1810 las islas Malvinas fueron consideradas por los primeros gobiernos argentinos como parte integrante del territorio heredado de España. En 1820, a pesar de las luchas internas que enfrentaba el Estado argentino en formación, el Coronel de la Marina argentina David Jewett tomó posesión de su cargo en las Islas Malvinas en nombre de las Provincias Unidas del Río de la Plata en un acto llevado a cabo públicamente en Puerto Soledad, ante loberos y balleneros de varias nacionalidades, entre ellos estadounidenses y británicos. La noticia fue publicada en medios de los Estados Unidos y del Reino Unido (diario Times de Londres David Jewett del 3 de agosto de 1821).

Pese a la publicidad del acto llevado a cabo por la autoridad argentina ni en esa ocasión, ni más tarde en el proceso de reconocimiento del Estado argentino, que culminó con la firma del Tratado de Amistad, Comercio y Navegación de 1825, Gran Bretaña formuló manifestación alguna sobre eventuales pretensiones sobre las Islas Malvinas.

Los gobiernos argentinos realizaron diversos actos demostrativos de su soberanía sobre las islas concediendo tierras y legislando sobre recursos pesqueros. En este marco se fue desarrollando Puerto Soledad, cuyos habitantes se ocupaban de la cría de ganado, la caza de lobos marinos y la prestación de servicios a los buques que tocaban puerto.

El 10 de junio de 1829 el gobierno argentino creó la Comandancia Política y Militar de las Malvinas y designó a Luis Vernet al frente de la misma. Después de haber mantenido silencio por más de medio siglo desde el episodio fugaz de Puerto Egmont, y luego de haberse sucedido sin oposición alguna administraciones españolas y argentinas en las islas Malvinas, es recién en noviembre de 1829 que el Reino Unido, en el marco de un renacimiento de su interés estratégico en el Atlántico Sur, presentó una protesta contra la decisión del 10 de junio de ese año. Poco tiempo después, el 3 de enero de 1833, una corbeta de la Marina Real británica por un acto de fuerza expulsó a las autoridades argentinas que se negaron a reconocerle autoridad alguna.

Este acto, llevado a cabo en tiempo de paz, sin que mediara comunicación ni declaración previa alguna de parte de un gobierno que se suponía amigo de la República Argentina, fue inmediatamente rechazado y protestado por parte de las autoridades argentinas. En efecto, el 16 de enero de 1833, al llegar a Buenos Aires las primeras noticias de lo ocurrido en las Islas Malvinas, el gobierno argentino pidió explicaciones al Encargado de Negocios británico, que no estaba al tanto de la acción de su país. Pocos días después, el 22 de enero, el Ministro de Relaciones Exteriores argentino presentó una protesta formal ante el funcionario británico, que fue renovada y ampliada en reiteradas oportunidades por el representante argentino en Londres. Las reiteradas presentaciones argentinas ante el gobierno británico tropezaron invariablemente con respuestas negativas de parte de ese gobierno.

La cuestión quedó pendiente y así lo reconoció el Secretario de Asuntos Extranjeros británico en 1849 en una comunicación oficial. Por el lado argentino, la cuestión continuó planteándose a distintos niveles del gobierno y fue objeto de debates en el Congreso de la Nación.

En 1884, ante la falta de respuesta a las protestas, la Argentina propuso llevar el tema a un arbitraje internacional, lo cual también fue rechazado sin dar razones por el Reino Unido.

Los sucesivos gobiernos argentinos continuaron presentando, sin éxito, protestas ante el Reino Unido y realizando en cada oportunidad propicia las presentaciones y reservas correspondientes en defensa y preservación de sus derechos de soberanía sobre los archipiélagos disputados.

**LA CUESTIÓN
DE LAS ISLAS MALVINAS
EN LAS NACIONES UNIDAS**

La llamada "Cuestión de las Islas Malvinas", entendida como la disputa de soberanía entre la Argentina y el Reino Unido por las Islas Malvinas, Georgias del Sur, Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, antes incluso de constituirse las Naciones Unidas, estuvo presente en la Conferencia de San Francisco, en la que la delegación argentina presentó una reserva de derechos según la cual la República Argentina en ningún caso acepta que dicho sistema pueda ser aplicado a o sobre territorios que le pertenezcan, ya sea que ellos estén sujetos a reclamo o controversia, o estén en posesión de otros Estados.

Ya en pleno desarrollo el proceso de descolonización impulsado por la Carta de la ONU, el 14 de diciembre de 1960, la Asamblea General de las Naciones Unidas aprobó la Resolución 1514 (XV) "Declaración sobre la concesión de la independencia a los países y pueblos coloniales", que proclamó "la necesidad de poner fin, rápida e incondicionalmente, al colonialismo en todas sus formas y manifestaciones", consagrando dos principios fundamentales que debían guiar el proceso de descolonización: el de autodeterminación y el de integridad territorial.

Esta Resolución establece en su párrafo sexto que "todo intento encaminado a quebrar total o parcialmente la unidad nacional y la integridad territorial de un país es incompatible con los propósitos y principios de la Carta de las Naciones Unidas". Indiscutiblemente esta Resolución deja en claro que, allí donde está en juego el principio de integridad territorial de los Estados no puede tener aplicación el de autodeterminación.

En ejecución de la Resolución 1514 (XV) el 16 de diciembre de 1965 la Asamblea General aprobó la Resolución 2065 (XX) por cuyo intermedio reconoció la existencia de una disputa de soberanía entre la Argentina y el Reino Unido e invitó a ambos países a negociar para encontrar una solución pacífica a la controversia.

Esta Resolución contiene los elementos esenciales que encuadran la Cuestión:

- El caso de las Islas Malvinas es una de las formas de colonialismo al que debe ponerse fin.
- Se toma nota de la existencia de una disputa entre los gobiernos argentino y británico.

- Se invita a los gobiernos argentino y británico a entablar negociaciones a fin de encontrar una solución pacífica al problema y a informar el resultado de las mismas al Comité Especial o a la Asamblea General.
- Para dichas negociaciones deberán tenerse en cuenta los objetivos y las disposiciones de la Carta (entre ellos el art. 33 relativo a la obligación de las partes de un diferendo de buscar la solución ante todo por la vía de la negociación) y de la Resolución 1514 (principio de integridad territorial), así como los intereses de la población de las Islas (dejando de esta manera de lado el principio de autodeterminación).

Poco tiempo después de adoptarse la citada Resolución se inició un proceso de negociación bilateral respecto de la soberanía las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, en los cuales ambas Partes propusieron distintas alternativas de solución pero sin llegar a concretarse ninguna.

En los años siguientes, mientras se mantenía el ámbito de negociación de la disputa de soberanía, se desarrollaron conversaciones especiales sobre aspectos prácticos que hacían al bienestar de la población de las Islas, explicitando así la Argentina, su voluntad de atender los intereses de los mismos.

Como resultado de esas conversaciones especiales ambos gobiernos arribaron, en 1971, a un acuerdo, bajo fórmula de soberanía, para cooperar en materia de servicios aéreos y marítimos regulares; y en comunicaciones postales, telegráficas y telefónicas; mientras que la Argentina asumió el compromiso de cooperar en los campos de la salud, educacional, agrícola y técnico.

No obstante ello, en el año 1973 la AGNU declaró la necesidad de acelerar las negociaciones en curso y mediante su resolución 3160 (XXVIII) instó a ambos gobiernos a proseguirlas sin demora.

Las negociaciones que versaban sobre la cuestión de fondo, trataron oficial u oficiosamente distintas fórmulas de solución, todas de las cuales contemplaban la restitución del ejercicio de soberanía a la Argentina. Pero a pesar de dichas negociaciones en curso y las acciones argentinas en favor de los intereses de los habitantes de las Islas que, por cierto, aliviaban las cargas de las responsabilidades de la potencia ilegalmente ocupante y administradora, el Reino Unido simultáneamente realizaba actos pretendidamente jurisdiccionales, relacionados con la exploración de los recursos naturales del área en disputa, que fueron protestados por el Gobierno argentino.

Atento a ello, en diciembre de 1976, la Asamblea General de la ONU adoptó una nueva Resolución- la número 31/49-, de significativa importancia por su contenido, por 102 votos a favor, 1 en contra (Reino Unido) y 32 abstenciones. Ésta insta a las

dos partes de la disputa a que se abstengan de adoptar decisiones que entrañen la introducción de modificaciones unilaterales en la situación mientras las Islas están atravesando por el proceso recomendado por las Resoluciones 2065(XX) y 3160 ya mencionadas. Es el día de hoy que esta Resolución continúa siendo desoída por el Reino Unido, que persiste en el desarrollo de actividades unilaterales en el área disputada relativas, principalmente, a la exploración y explotación de recursos naturales renovables y no renovables, así como de carácter militar.

El conflicto de 1982 no alteró la naturaleza de la controversia de soberanía entre la Argentina y el Reino Unido por las Islas Malvinas, Georgias del Sur, Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes, que continuó pendiente de negociación y solución. Así lo reconoció la Asamblea General en noviembre de 1982 cuando aprobó la Resolución 37/9 y lo reiteró mediante las resoluciones 38/12, 39/6, 40/21, 41/40, 42/19 y 43/25.

A partir de 1989, el examen anual de la Cuestión de las Islas Malvinas está radicado en el Comité Especial de Descolonización, Este Comité aprueba anualmente una resolución en términos semejantes a las resoluciones pertinentes de la Asamblea General.

Asimismo, en el ámbito de la ONU, se mantiene el mandato de la misión de buenos oficios del Secretario General y el tema de la Cuestión de las Islas Malvinas figura desde el año 2004 en la agenda permanente de la Asamblea General, el cual puede ser tratado previa notificación de un Estado miembro.

La reanudación de las relaciones consulares y diplomáticas ente ambos países en octubre de 1989 y febrero de 1990 fue precedida por un entendimiento sobre las condiciones en las que ambos países considerarían la disputa de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes. A este fin se acordó, a partir de las Declaraciones Conjuntas de Madrid de 1989 y 1990, una fórmula de reserva o salvaguarda de soberanía sobre las Islas Malvinas, Georgias del Sur y Sandwich del Sur y los espacios marítimos circundantes que, al mismo tiempo constituye un reconocimiento por parte de ambos países sobre la existencia y contenido de la controversia de soberanía.

Sin embargo, la cuestión de la soberanía, tema central de la disputa, no ha podido aún ser abordada debido a la negativa del Reino Unido a reanudar las negociaciones sobre esta materia. El Reino Unido insiste en su posición rechazando las reiteradas exhortaciones de la Argentina, de las Naciones Unidas, del Grupo de los 77 más China, de la comunidad internacional toda, de los organismos regionales (OEA, MERCOSUR, UNASUR, CELAC) y de las Cumbres Iberoamericanas, entre otros foros multilaterales.

El Reino Unido une a su rechazo a la reanudación de las negociaciones la invocación de un pretendido derecho a la autodeterminación por parte de la población de las Islas que es inaplicable al caso y que ha sido reiteradamente rechazada por las Naciones Unidas. Ello es así porque la Organización entendió que una población transplantada por la Potencia colonial, como es la población de las Islas Malvinas, no es un pueblo con derecho a la libre determinación ya que no se diferencia del pueblo de la metrópoli.